

Localisation : 35 Référence : IA35000385  
Aire d'étude : Dinard  
Commune : DINARD (quartier de:la plage de l'Ecluse)  
Adresse : 4 boulevard du Président Wilson  
Titre courant : **Casino de Dinard, puis dit High Life Casino, puis Palais d'Emeraude.**  
Dénomination : casino  
Appellation et titre : dit Casino de Dinard, puis dit High Life Casino, puis Palais d'Emeraude

---

Cartographie : Lambert1 0276620 1113280

Cadastre : 1982 H 332

Statut juridique : propriété publique

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1996, 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1996

---

## HISTORIQUE

Datation : 3e quart 19e siècle (détruit), 4e quart 19e siècle, 1er quart 20e siècle, 3e quart 20e siècle. 1866, 1877, 1906, 1911, 1966 (daté par source) .

Auteur(s) :

Leroyer A. (architecte), Joubin L. (architecte)  
(attribution par source;attribution par travaux historiques).

Personne(s) liée(s) à l'oeuvre : commanditaire Boxhorn

Commentaire : Le premier projet connu de casino est daté de 1865 et signé par A. Leroyer, architecte à Saint-Servan. Ce projet, vraisemblablement trop ambitieux pour la station naissante, ne fut pas exécuté. Le premier casino de 1866, photographié par Lyona Faber était en bois ; il est fort probable qu'il soit néanmoins l'oeuvre d'A. Leroyer qui construit de façon plus certaine le deuxième établissement en 1877. Ce nouveau casino de dimensions plus importantes s'élevait sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée abritait une salle de fêtes, un théâtre agencé et décoré par M.Chéret et de vastes salons ; dans l'étage de soubassement de plain-pied avec la terrasse étaient aménagés des bains chauds d'eau de mer et d'eau douce avec cabines de bains ainsi qu'une blanchisserie, des cuisines et des écuries. En 1884, une autorisation est accordée à M.Boxhorn, propriétaire du casino, pour construire, pour la partie centrale, un mur de soutènement sur lequel une rotonde est élevée. Des travaux d'envergure sont signalés en 1906 : la démolition a commencé par le théâtre avec pour entrepreneur M.Bailly. Le nouveau bâtiment, le High-Life Casino, de plan massé, est couvert d'un lanterneau, encore en place. Les travaux se poursuivent en 1911 aux ailes latérales avec pour architecte L.Joubin de Paris. La façade sur la mer est de nouveau reconstruite en 1966 : le casino devient alors le Palais d'Emeraude.

## DESCRIPTION

SITUATION : en ville

Localisation : 35 - DINARD Réf. : IA35000385  
Adresse : 4 boulevard du Président Wilson  
Titre courant : Casino de Dinard, puis dit High Life Casino, puis Palais d'Emeraude.  
Dénomination : casino

---

**PARTIES CONSTITUANTES** : établissement de bains

**MATERIAUX**

Gros oeuvre : enduit; béton armé  
Couverture : ardoise; zinc en couverture

**STRUCTURE**

Vaisseaux et étages : étage de soubassement; 1 étage carré

**ELEVATIONS** : élévation à travées

**COUVERTURE** : toit à longs pans; croupe; terrasse; lanterneau

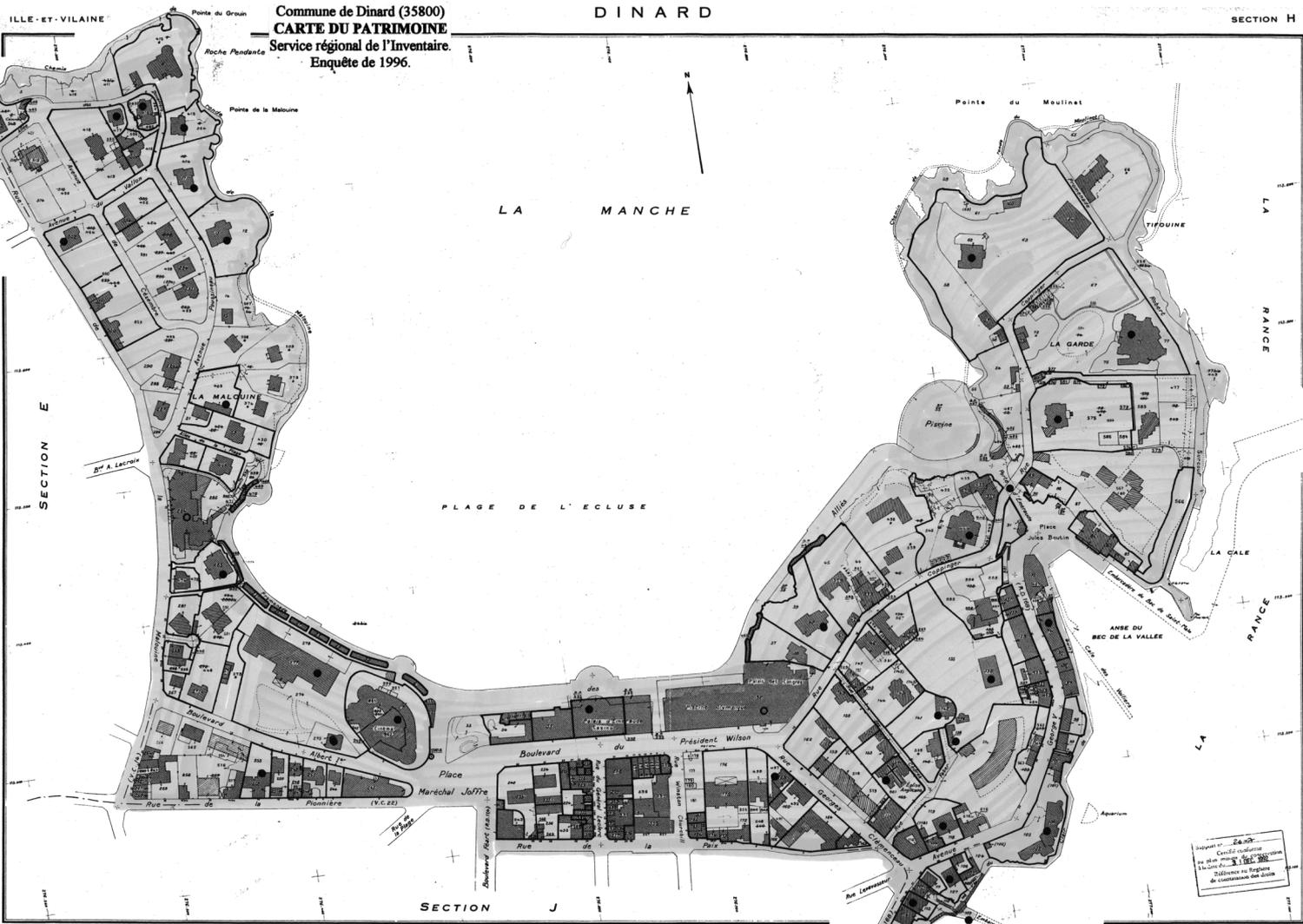
**DISTRIBUTION** : escalier dans-oeuvre

**DECOR**

Technique : sculpture

**COMMENTAIRE DESCRIPTIF**

Casino situé sur la plage de l'Ecluse, de plan-masse rectangulaire. Façade sur la rue du Président Wilson composée d'une entrée centrale à fronton. Ailes latérales plus basses, couronnées d'une balustrade. Des arcades vitrées sont utilisées comme vitrines de boutiques. Façade sur mer en béton brut, rythmée par une structure à poteaux verticaux.



Enquête thématique sur le patrimoine balnéaire entre 1840 et 1940. (Auld Y. CARPENTER / Numd 01350096 / Datd 07 0901)

Z.P.P.A.U.P.

Edifice sélectionné ●

Edifice détruit sélectionné ○

Feuille renouvelée pour 1957  
1982 - 4<sup>e</sup> édition  
35 0 093 DINARD H

DATE :

1866, 1877, 1906, 1911, 1966

ARCHITECTE :

A.Leroyer(1877)

L.Joubin

Lhermite.Legrand.Guillon.Delmotte.S.C.P d'architecture l'Isle Céléc. Dinard(1966)

ENTREPRENEUR :

Bailly (1906)

MAITRE D'OUVRAGE, COMMANDITAIRE :

Jean Pompon(1866)

Société anonyme du casino de Dinard [création en 1876 ?, mention en 1879]

M.Boxhorn, propriétaire du casino [mention en 1882,1884, 1906]

M. Jean Baptiste Hennessy, propriétaire depuis 1909

Société Fermière des casinos, siège social High-Life [mention en 1920, 1926, 1930]

CAHIER DES CHARGES :

Cahier des charges de 1910. Cf annexe 2

Réglementation des jeux, saison d'été 1929. Cf annexe 3

DIRECTION :

1902

Direction : P.Danse

1906

Direction : M.Robberi

1910

Comité de Direction : M. Roberri et Poggioli

1920

Directeur responsable : Louis Roberri (rentier)

Membres : Henry Ruhl (industriel), M.Maxen (négociant)

1923 à 1928

Membre administrateur :André Boquin. Directeur auparavant du casino d'Enghien les Bains, puis de Paris-Plage, du casino municipal de Nice, de Villers-sur mer et d'Etretat.

1927

Directeur du comité de Direction de la société Fermière du Casino : Roger dit Henry Ruhl. Il est également à la même époque directeur du grand hôtel de cabourg.

- ANNEXE I -

1866

*Union Malouine et Dinanaise*, 12 août 1866  
Inauguration du Casino

12 août 1866.

DINARD.

- M. Jh. Le Sage, notre honorable concitoyen et ami, nous adresse de Dinard la lettre suivante, que nous insérons bien volontiers :

Dinard, le 10 août 1866.

Monsieur le Rédacteur,

« Après avoir constaté qu'au début de la saison Dinard a eu moins de baigneurs que les années précédentes vous aimerez sans doute à annoncer que, malgré l'inclémence du ciel, il nous arrive chaque jour de nouvelles familles, et que la plupart des maisons sont louées à des prix modérés.

Parmi les récentes améliorations que justifie cette heureuse recrudescence, nous citerons, à côté de la bonne tenue de nos hôtels, l'achèvement du Casino et l'ouverture de vastes boulevards qui, tout en créant de magnifiques emplacements, ont pour objet de faciliter les communications avec les communes voisines et l'établissement de bains de notre grève de l'Écluse.

Ces heureux résultats, dus, en grande partie, à la sollicitude de l'administration municipale et départementale, n'ont pu être atteints sans imposer de lourds sacrifices, qui seront, toutefois, puissamment allégés, tant par l'abandon gratuit de la plupart des terrains concédés, que par l'excellente pensée qu'a eu Monsieur le Maire d'ouvrir une souscription particulière dont le chiffre s'élève déjà à plusieurs mille francs, sans préjudice des nouvelles adhésions qu'on est en droit d'attendre, car il faut espérer que, dans une circonstance aussi décisive pour l'avenir du pays, chacun, écartant tout esprit d'opposition, s'empressera de répondre à l'appel du premier magistrat de la commune.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, la cordiale assurance de mon affectueuse considération.

« Jh. LE SAGE. »

19 août 1866.

Inauguration du Casino. – Le casino de Dinard a été inauguré mercredi dernier, 15 août avec un certain apparat : la réunion était nombreuse et distinguée. MM. Guidon frères et Mlle Duclos y ont joué une piquante comédie, chanté une jolie opérette et plusieurs morceaux choisis, le tout avec plein succès. Un bal a suivi ; il s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin. Le piano était fort bien tenu par Mme Homo. Les salons, abondamment illuminés, très simplement décorés, mais avec goût, permettaient aux toilettes de briller dans tout leur éclat ; on a beaucoup remarqué la grâce et la beauté des danseuses. L'entrain était tel qu'après les quadrilles du casino, des rondes se sont formées sur la grève de l'Écluse, où on a continué de sauter encore durant quelque temps.

Le casino de Dinard est convenablement aménagé ; la salle de concerts est sonore et spacieuse. L'avenir de cet établissement nous semble assuré.

1876

Lettre écrite en 1876 par A. Tourneux et adressée à Messieurs Cahours et Hélie propriétaires de terrains près la grève de l'Écluse à Dinard.

Messieurs

Vous m'avez demandé mon avis sur l'établissement d'un casino et l'emplacement qui conviendrait à cet édifice au milieu des vastes terrains que vous possédez sur la grève de l'écluse à Dinard. J'ai sous les yeux le plan d'ensemble de diverses voies de communication, j'ai étudié la situation avec soin et je m'empresse de vous donner mon avis motivé. L'utilité d'un casino ne saurait être contestée. La position exceptionnelle de Dinard et la beauté de sa grève y attirent depuis longtemps une foule de baigneurs. Ce

- ANNEXE I – (suite)

choix sera plus particulièrement justifié après la création des voies projetées et la construction d'établissements capables de recevoir la classe aisée qui vient y passer la saison des bains. Déjà des villas sont projetées ou s'élèvent aux environs de la grève et il n'est pas douteux que l'affluence des baigneurs y devienne considérable.

Le casino répond à des besoins qu'il est important de satisfaire. C'est le lieu de réunion de la société d'élite. Il offre un abri agréable aux baigneurs et des distractions lorsque la fatigue ou le mauvais temps leur enlève les promenades au plein air ou sur la grève. Il doit pour ainsi dire être incorporé à celle-ci et n'en être en quelque sorte qu'un annexe (sic). Il n'est pas douteux que cet établissement doive augmenter les attraits naturels de la position et contribuer puissamment à l'affluence des baigneurs, surtout si l'on ayt y réunir à tous les éléments de distraction d'autres avantages d'une réalisation facile et qui seraient ans doute très appréciés. Ainsi il serait possible d'y créer un établissement de bains de mer chauds. Un bureau de poste et un bureau télégraphique pourraient y être joints, sans élargir beaucoup le cadre des constructions. Il serait d'un haut intérêt pour les visiteurs de recevoir leurs dépêches au centre même de leur réunion et de correspondre ainsi sans dérangement avec leurs familles. Il serait facile de donner à ce rapport de plus grands développements sur cette question. Mais l'utilité de la construction n'est pas contestable et je n'ai pas cru devoir m'y arrêter plus longtemps.

La question d'emplacement offre le plus grand intérêt et je l'ai étudiée avec un soin particulier.

L'ensemble des voies projetées est satisfaisant. La ligne principale du réseau est formée par un couloir projeté parallèlement à la grève, lequel se développe sur une longueur de 200 mètres, au sommet du talus qui s'abaisse vers la mer. Il se relie, à l'une de ses extrémités au boulevard de l'église et à l'autre, (par une rue spacieuse), au sommet de la rampe qui descend à la rade. Grâce à l'élévation rapide des terrains vers le sud toutes les voies projetées ou exécutées jouissent du magnifique panorama qui se développe du côté de la mer. Cependant la proximité de la grève fera du boulevard de l'écluse le centre de réunion des promeneurs qui fréquenteront les eaux de Dinard. C'est sur son parcours que devra être élevé le casino.

Les considérations déjà développées au présent rapport, la destination et l'usage de l'édifice, les relations incessantes qui doivent s'établir entre lui et la grève, indiquent sa position au nord du boulevard. Les terrains qui descendent à la grève présentent des conditions exceptionnellement avantageuses. La déclivité du talus permet d'y établir un étage en soubassement suffisant pour satisfaire à tous les besoins. Son développement présenterait à peine la cinquième partie de la longueur du boulevard, dont il deviendrait en quelque sorte le complément et l'annexe en offrant aux promeneurs un abri couvert où se trouveraient réunis tous les agréments que peut procurer la civilisation moderne.

Isolé au côté nord de la promenade et privé d'habitation dans son voisinage, il ne saurait empêcher la vue de s'étendre au loin sur la mer. La pente des terrains, au sud, est en effet tellement prononcée, qu'à une faible distance du boulevard, le rayon visuel projeté au-dessus de l'édifice s'abaisse vers la mer, en deçà de l'horizon. Ce fait se démontre aisément à l'aide des profils du terrain et il est rendu palpable par le croquis ci-joint. Ainsi les inconvénients qui paraissent au 1er abord devoir résulter de cette position s'évanouissent devant un examen attentif ; et les avantages sérieux qu'elle réalise ne sauraient être obtenus de l'autre côté u boulevard. Proximité de la plage et communication immédiate, établissement e bains de mer chauds dans l'étage de soubassement ; secours immédiat en cas d'accident. L'édifice fait en quelque sorte partie intégrante de la grève, et le mauvais temps ne prive pas même les baigneurs des distractions qu'ils sont venus chercher. Enfin à un autre point de vue cette solution a l'avantage d'utiliser des terrains sur lesquels il serait fâcheux de voir établir des constructions élevées.

...

A.D. 35 Série 11 O4-10

[1876]

FERMIN, Henri. **Le comte Rochaid Dahdah promoteur de Dinard.** *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome C, 1997.p. 259.

*Le comte Rochaid actionnaire de la société du Casino*

Dans son ouvrage *L'avenir de Dinard*, le comte Rochaid évoque déjà l'agrandissement du casino de Dinard. Celui-ci avait été édifié sur la plage de l'Écluse. C'était une construction en bois montée sur pilotis qui devenait insuffisante. On décida en 1876 de l'agrandir. A cet effet, on fit appel à des

- ANNEXE I - (suite)

actionnaires. Parmi eux se trouvaient les notables de la station, tous gros propriétaires figuraient au premier rang desquels M. John Cammac, vice-président, le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Julien, M. Krajevski, M. Mame, le vicomte de Mortemart, M. Pillet. Il y avait aussi le baron de Pommereul, MM. Brooks, MM. Forster, M. Egerton et le comte de Saint-Gilles. Sur la liste des actionnaires on trouve bien évidemment le nom du comte Rochaid Dahdah.

Les 24 actionnaires se partageaient les 178 actions représentant un capital de 200 000 F constitué par acte au rapport de Maître Lhotelier les 6, 10, 15 novembre 1876. Le comte Rochaid se trouve être le 6<sup>ème</sup> administrateur avec le vicomte de Mortemart, l'industriel Meunier, des chocolats du même nom. L'administration de la société était composée de sept membres.

La société achètera à Jean Pompon son casino en bois, sur caves construites en pierres et poteaux en bois pour une somme de 75 000 F, le fera abattre et on construira un nouveau casino plus moderne et plus adapté aux besoins de la station.

1878

Demande formée par M.Camac, vice-président de la société du casino à l'effet d'obtenir la concession d'une portion de terrains submersibles, située sur la grève de l'écluse.

1879

Rennes, le 30 octobre 1879, lettre adressée au Préfet. La société anonyme du casino de Dinard à l'honneur de vous informer que l'ancien casino qu'elle possédait ne pouvant plus suffire aux besoins de la localité par suite de l'accroissement continuel des baigneurs qui viennent annuellement fréquenter cette plage ; elle vient de construire un nouveau casino sur son terrain resserré entre la route et la limite du plein de mars. Cet établissement que l'on peut presque considérer comme d'utilité publique a nécessité de grands sacrifices à la société afin d'y créer tout le confortable et les agréments qu'exigent actuellement ces établissements. Cependant elle s'aperçoit qu'il manque bien des accessoires qui lui sont presque indispensables mais que ses limites sur la mer, ne lui permettent de réaliser. Il serait utile pour compléter cette oeuvre et lui donner tout l'attrait que les baigneurs désirent posséder en avant et sur toute la longueur du casino une largeur d'environ 20 mètres. Cela procurerait l'avantage en établissant une plate-forme qui ne pourrait être envahie par la mer d'y créer : une belle promenade, un pavillon pour les concerts que la musique militaire vient souvent donner sur la plage, des Kiosques, des bancs abri, des jeux de toutes sortes qui ne peuvent s'établir qu'en plein air ; enfin les baigneurs seraient plus à proximité pour prendre leurs bains, lorsque la mer est favorable...

1879

Lagneau. Dinard, guide du casino

Casino 1877.M.Leroyer, architecte

Proportions élégantes, gracieuses, légères font honneur à son architecte qui, en moins de six mois d'hiver, a doté Dinard de ce magnifique établissement.

Entrée principale boulevard du casino

On entre d'abord de plain-pied dans un vaste vestibule octogone, sur lequel s'ouvrent tous les salons. A droite, la salle des fêtes et de bal, au fond de laquelle se dresse une ravissante petite scène de théâtre parfaitement agencée et décorée par M.Chéret, un des décorateurs du nouvel Opéra... On y joue la comédie, l'opéra comique, l'opérette et le Vaudeville. A gauche dans le vestibule, 3 sorties : celle du milieu donne sur un grand escalier qui descend à la grève ; les 2 autres donnent accès de plain-pied sur une terrasse dominant la mer. A côté de chacune de ces deux sorties, à l'intérieur on pénètre dans deux petits salons réservés aux dames ; l'un de conversation et lecture, l'autre de musique, c'est à dire qu'un piano y est mis à la disposition..... L'étage supérieur, au-dessus du vestibule, est occupé par un vaste salon de lecture avec terrasse tout autour. Au-dessous, à l'étage inférieur, sont disposés les bains chauds d'eau de mer et d'eau douce. Les cabines sont alimentées par d'immenses réservoirs emplis chaque jour. A la suite se trouvent : le lavoir ou blanchisserie, la lingerie, les vestiaires, séchoirs, la lampisterie, les magasins, un labo de pâtissier glacier, l'office, la cuisine, les écuries etc.

- ANNEXE I – (suite)

1882

A.D. Ille-et-Vilaine: 2Q 228

Par une pétition ci-jointe, en date du 23 nov. 1882, adressée à M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Leroyer, architecte agissant au nom de M. Boxhorn, propriétaire du casino de Dinard, a sollicité l'autorisation d'exécuter les travaux nécessaires à la conservation de cet établissement dont les fondations se sont trouvées dégarnies d'une façon très inquiétante, des sables qui les protégeaient et qui ont été enlevés lors des grandes marées... Les travaux entrepris par le propriétaire du casino consistent dans l'édification dans la partie centrale d'un mur de soutènement sur lequel sera construite une rotonde servant d'annexe à l'établissement ; et en second lieu dans la construction d'un petit massif de maçonnerie, établi en avant de l'ancien mur de façon à protéger les fondations contre tout nouveau dégarnissage... Quant à la partie centrale sur laquelle un mur de soutènement assez élevé et une rotonde seront établis une concession définitive est toute indiquée et nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'elle soit faite au profit de M. Boxhorn...

1884

A..D.35 : Série 2Q 590

Autorisation accordée le 12 mars 1884, à M Boxhorn, d'établir sur une portion du domaine public maritime, un mur pour protéger le casino de Dinard contre l'action de la mer. Plan Leroyer architecte.

1887

A.D Ille-et-Vilaine : série4M205. Police des jeux.

1887 Rapport d'ensemble sur les jeux et les mesures qui ont été prises dans les différents casinos.

Casino-Club de Dinard. Cet établissement a ouvert le 1er juillet. Depuis 5 années il est dirigé par M. Rival qui y a apporté de nombreuses améliorations grâce aux recettes fabuleuses qu'il faisait à un jeu de petits chevaux.

.Petits chevaux. Avec séries, combinaisons, tableaux, chevaux or et argent, drapeaux anglais et français. Avertissement pour enlever ce jeu.

.Baccara. Le Baccara n'est guère goûté à Dinard, les anglais qui sont en majorité dans cette station ne vont que très rarement

1891

Le Casino, qui domine l'anse et la grève de l'Écluse, est une élégante construction en briques jaunes et roses, servant à la fois de Casino et d'Établissement de bains de mer. Il renferme : dans le sous-sol, des cabinets de bains d'eau de mer et d'eau douce ; au rez-de-chaussée, une salle de théâtre et de bal avec scène décorée par Chéret, un café-restaurant avec terrasse, une salle de billards, et des salons de lecture, de conversation et de jeux ; et enfin, au premier étage, un vaste salon de lecture entouré d'une terrasse. Plusieurs fois par semaine il y a représentation théâtrale au Casino, et, tous les soirs, soirée dansante.  
*Guides Français – guide pratique du réseau de l'ouest [1891].* In BIRH J.P....

30 Juillet 1891. Depuis la fermeture du jeu de petits chevaux à tableaux, les entrées au casino ont baissé dans une notable proportion. Au lieu de 699 entrées comptées en 1890 dans les 20 premiers jours de juillet, il n'y en a eu cette année que 136.

1894

Albert Bourdas, 1894

[casinos]

Celui de Dinard est une délicieuse bonbonnière qui n'a que le défaut de ne pouvoir reculer indéfiniment ses murailles.

C'est cependant à les croire élastiques et j'admire les prodiges d'architecture à l'aide desquels son directeur, M. Rival, arrive, on ne sait comment, à conquérir, chaque année une quarantaine de places.

- ANNEXE I – (suite)

1901

6 juin 1901.

On annonce la vente du Casino de Dinard pour le courant de cet été.

11 juillet 1901.

Casino de Dinard. – Le Casino de Dinard a ouvert ses portes Samedi 6 Juillet. Cette ouverture était attendue avec impatience. M. Rival, après 20 ans de direction, cédait (non sans regrets) la place à M. Danse, le nouveau Directeur. On avait beaucoup parlé des réparations faites dans le Casino au cours de l'hiver, et chacun tenait à juger l'œuvre de M. Danse. Hâtons-nous de dire que M. Danse a pleinement réussi, et que, même les plus difficiles ont admiré l'entière transformation du Casino. Quel luxe ! Partout de magnifiques tapis, de riches tentures, des peintures délicates et des lustres étincelants. Bravo ! M. Danse. Pour votre 1<sup>ère</sup> direction, vous avez accompli un véritable coup de maître.

La soirée d'ouverture était consacrée à un grand concert dans lequel tous les artistes de chant, engagés pour la saison, avaient bien voulu prêter leur concours.

Tout en réservant notre appréciation sur ces artistes, que nous jugerons mieux dans le répertoire opérette, disons toutefois que MM. Laffon, Montési, Coutard, Mlles Peltier et J. Dalorey ont reçu du public un excellent accueil.

Quant à l'orchestre, il a brillamment enlevé l'ouverture de Poète et Paysan, et une fantaisie du Trouvère. Sous l'habile direction de M. R. Raffit, qui nous revient pour la 2<sup>ème</sup> fois, orchestre et artistes nous font présager une bonne saison.

Nous adressons tous nos éloges au jeune directeur, M. Danse, et lui souhaitons une réussite égale à la peine qu'il s'est donnée pour bien faire.

1<sup>er</sup> août 1901.

Casino de Dinard. – Nous sommes en pleine saison, et le Casino est de plus en plus fréquenté. Les entrées journalières fixées à 1 fr., de 2 heures à 6 heures, attirent beaucoup de monde : les abonnés deviennent de plus en plus nombreux.

Nous avons eu dimanche dernier les débuts du Guignol parisien, sous la direction de M. A. Gauthard. Ce Théâtre Guignol, qui nous vient directement de l'Exposition de l'Enfance, au Petit Palais des Champs Élysées, est assurément un des plus attrayants que nous ayons jamais vu.

M. A. Gauthard, son directeur, est un vrai maître en l'art. Les pièces qu'il compose sont très bien venues. Les anciennes qu'il met au goût du jour, sont toujours très amusantes. Grâce à lui la terrasse du Casino ne désemplit pas tous les jours de 4 à 6, et les charmants bébés qui assistent à ces représentations, soulignent, par leur franche gaieté et leurs bruyants bravos, les coups de bâton que Guignol administre journellement au gendarme.

Nous avons eu aussi cette semaine, les projections animées du Cinéma-Salon. Les séances que donne M. G. Denis sont d'autant plus intéressantes que chaque soir il reproduit 15 vues nouvelles.

M.G. Denis vend ses appareils à des prix très modérés : C'est une bonne aubaine pour les amateurs de projections animées et vues photographiques.

L'orchestre Tzigane est de plus en plus apprécié, et les concerts donnés par le célèbre Tatar sont très suivis et très goûtés.

La Troupe Lyrique nous a donné ces jours-ci un répertoire des mieux choisis et de plus variés, La Fille Angot. Les Mousquetaires au Couvent. Le Grand Mogol.

La fille Angot restera certainement le plus grand succès de la Saison.

Grâce à la brillante interprétation d'abord, à la luxueuse mise en scène, et à la richesse des costumes.

Mlle Peltier a été une Clairette hors pair : elle a mené l'ouvrage de Lecocq avec entrain et maestria. Nous n'avons que les plus grands éloges à lui adresser.

Mlle Jane Dalvroy a été une charmante Lange. Très suggestive dans son costume empire du 2<sup>ème</sup> acte. Très accorte et délurée dans sa soubrette dans 3<sup>ème</sup> acte.

M. Laffon, en Ange Piteu a recueilli de chaleureux applaudissements, sa voix est chaude, bien timbrée : son jeu excellent.

Les comiques, MM. Coutard, Chambéry, Servat, Tapie ont été désopilant de verve. Mme Echaud nous a représenté une superbe « Amaranthe ».

- ANNEXE I – (suite)

Le succès de cette représentation a été si grand que M. Danse sollicité par un grand nombre d'abonnés va nous donner une prochaine représentation de cette œuvre.

On nous annonce pour la semaine prochaine « Les P'tites Michu » de Messenger.

Cet ouvrage est du répertoire du théâtre des Bouffes-Parisiens. Il sera monté avec les plus grands soins au Casino de Dinard.

M. Danse, toujours désireux de plaire au public, prépare à l'occasion des courses de Dinard une grande fête de nuit qui aura lieu le jeudi 8 août. A 9 heures, sur la Grève, grand feu d'artifice. A 10 heures dans la salle de spectacle du Casino, grand bal avec le concours de l'orchestre du Casino sous la direction de M. Raffit et de l'orchestre Tzigane sous la direction de M. Talard.

1902

26 juin 1902.

DINARD – Casino.

Nous apprenons que le Casino de Dinard, ouvrira cette année le 12 juillet, sous la direction de M. P. Danse, le jeune et habile directeur qui, l'année dernière, sut former une troupe de tout premier ordre. La saison 1902 s'annonce comme non moins brillante. La plupart des artistes engagés sont connus de nos habitués.

Voici d'ailleurs le tableau de la troupe :

Administration. – MM. R. Raffit, administrateur, chef d'orchestre ; Servat, régisseur, metteur en scène ; Tapie, 2<sup>e</sup> régisseur ; Raymond, bibliothécaire ; Lechat, chef machiniste ; Roger, 2<sup>e</sup> chef d'orchestre ; Brizy, souffleur ; Henri, gazier ; Mlle Hurliau, caissière.

Tableau du personnel artistique de la scène. – Mlle H. Stemma, du théâtre de la Gaîté, 1<sup>ère</sup> chanteuse, en représentation ; MM. Laffon, 1<sup>er</sup> ténor ; G. Dupuis, baryton ; Coutard, grand 1<sup>er</sup> comique ; Servat, 1<sup>er</sup> comique ; Aubert, jeune comique ; Tapie, comique grime ; Fauchaux, basse bouffe ; Béchade, 2<sup>e</sup> ténor ; Georges, 2<sup>e</sup> basse ; Raymond, 3<sup>e</sup> basse ; Cordier, Leygues coryphées ; Mesdames Lambertini, 1<sup>ère</sup> chanteuse ; Bonheur, 2<sup>e</sup> chanteuse ; Echazud, desclauzes ; Juliani, 3<sup>e</sup> chanteuse ; Tony, 2<sup>e</sup> duègne ; Déjean, Béchade, Pleyber, Gilbert, pages ; Fauchaux, Brunet, Marchand, coryphées, 20 choristes hommes et dames.

Répertoire de la saison : La Jolie Parfumeuse, La fille du Tambour Major, La Cigale et la Fourmi, La timbale d'Argent, Les Mousquetaires au Couvent, Rip, La Princesse des Canaries, Lamour Mouillé, Le Grand Mogol, Boccace, Giroflé-Girofle, La Périchole, Le Petit Duc, Les Cloches de Corneville, Le Cœur et la Main.

L'ouverture du Casino aura lieu le samedi 5 juillet par un grand concert vocal et instrumental avec le concours des artistes de la scène et l'orchestre.

Pour les débuts de la Troupe lyrique le samedi 12 juillet, on jouera Boccace, opéra-comique en 3 actes, musique de Suppé.

1906

Travaux du High-Life Casino.

*la Côte d'Émeraude*, 13-14 janvier 1906.

Travaux pour la transformation du casino décidés.

La démolition va commencer de suite par le théâtre.

Mr Bailly entrepreneur.

Un autre entrepreneur parisien pour la construction en ciment armé

Menuiserie, charpente, peinture, quincaillerie, mis en adjudication à Dinard.

Agrandissement en largeur du côté de la terrasse, et du côté du boulevard ; en hauteur jusqu'à 13 m terminé par une coupole.

Parquet, fauteuils, loges de la salle du théâtre complètement renouvelés et colonnes supprimées.

La salle de plus comprendra 24 loges au lieu de 6 et une galerie de 6 loges auxquelles on accédera par un escalier intérieur situé à l'entrée actuelle du théâtre et donnant accès de l'autre côté à la salle de lecture. La salle aura 6 m de largeur de plus et la scène 2 m 50 de plus.

Le vestiaire sera déplacé et mis à l'emplacement actuel des WC dégageant ainsi le hall d'entrée.

- ANNEXE I – (suite)

La salle de baccarat sera prolongée jusqu'à la terrasse où s'ouvrira une grande baie.  
L'escalier conduisant à la salle de lecture est également supprimé.  
Un grand escalier extérieur, le long du bâtiment côté est et du terrain municipal est en projet.  
Les travaux doivent être terminés pour le 15 mai.

*La côte d'Émeraude*, 19, 20 mai 1906

Le Conseil municipal : Compte rendu

Plan d'un escalier que M. Robberi, directeur du High-Life, propose d'édifier à ses frais, le long du Casino, sur le terrain communal est adopté.

*La côte d'Émeraude* 21, 22 juillet 1906

Nous apprenons, non sans un vif plaisir, la création dans l'immeuble du Grand Casino de Dinard, à la rotonde, d'une luxueuse maison de joiellerie-orfèvrerie et curiosités par M. Mermillod...

*La côte d'Émeraude*, 01, 02 septembre 1906

Escalier du Casino

La commission municipale chargée de la réception de l'escalier du Casino s'est réunie et a décidé : 1. de refuser la réception provisoire de l'escalier parce qu'il ne répond pas aux données du plan proposé ; 2. de notifier ce refus à M. Robberi en l'invitant à refaire les travaux conformément au plan.

On donne un délai jusqu'au 1er mai pour cette réfection.

**1906 (suite)**

*La côte d'Émeraude*, 03, 04 novembre 1906

Tribune libre, la question des jeux à Dinard

.... M. Boxhorn propriétaire du High-Life Casino qui lui a coûté 300.000 francs compris l'hôtel des Terrasses, touche pour le casino un loyer annuel de 25.000 francs. De plus, aux termes de son bail, ses locataires doivent entièrement reconstruire le casino à leurs frais. L'aile droite a été refaite cette année; l'aile gauche ne pourra l'être que lorsque le bail des Terrasses le permettra....

Payement à la ville de 13000 francs

Réclamation de P. Crolard, secrétaire du Syndicat des propriétaires : cette somme versée à la mairie est ridicule face au manque de moyens de la municipalité pour construire squares, trottoirs ; .. Donc nécessité d'augmenter cette taxe.

**1907**

*La côte d'Émeraude*, 26, 27 janvier 1907

... Le budget (de la ville) s'est enrichi annuellement de 10000 francs que verse à la ville le directeur du Casino, indépendamment du droit des pauvres, pour avoir le droit d'y tenir un cercle de jeux

*La côte d'Émeraude*, 30, 31 mars 1907

Tout le monde a pu constater que l'escalier du High-Life Casino constitue un danger pour l'équilibre de la circulation puisque c'est à ce titre que le conseil municipal a refusé de l'accepter mais ... est un danger en outre pour l'hygiène et la salubrité publique...immondices qui gisent en dessous...ils sont loin de constituer une réclame.

*La côte d'Émeraude*, 18, 19 mai 1907

Réfection de l'escalier du Casino, décidé il y a trois mois est commencée et sera terminée pour la saison  
Les marches seront élargies d'environ 3 cm.

*La côte d'Émeraude*, 25, 26 mai 1907

Les travaux du High-Life sont activement menés : ouverture prochaine.

- ANNEXE I – (suite)

*La côte d'Émeraude*, 01 , 02 juin 1907  
Escalier du Casino terminé.

*La côte d'Émeraude*, 29, 30 juin 1907  
Les dessous de l'escalier du Casino n'existent plus.

*La côte d'Émeraude*, 04, 05 juillet 1907  
Réfection de l'escalier du Casino votée. On attend impatiemment la saison pour effectuer travaux et encombrer la chaussée. Water-closets mal tenus sous escalier. Qu'on se le dise !

**1910**

A.C.Dinard : 1J32

Lettre du 11 novembre 1910

Le Casino est démoli au ras de terre et si vous étiez à Dinard et que vous puissiez contempler le magnifique spectacle qui se déroule maintenant sous les yeux du promeneur du boulevard de l'Écluse et de la rue du Casino, vous pourriez vous rendre compte de l'acte véritable vandalisme qu'on commettrait en masquant de nouveau cette vue superbe.

A.C.Dinard : 1J32

Lettre du 12 mars 1910

Ayant que vos plans de reconstruction du Casino ne soient complètement arrêtés, je crois utile d'appeler votre attention sur un point selon moi important, comme tout monde a pu le constater lors des dernières saisons de Casino est magnifiquement trop petit et si vous le faites reconstruire dans les conditions d'agrandissement prévues, c'est-à-dire en utilisant le terrain libre sur le boulevard et l'espace compris entre le casino actuel et l'Hôtel des Terrasses, vous ne tarderez pas à constater que cet agrandissement est insuffisant et les inconvénients de cette exigüité se feront chaque année sentir davantage.

De plus je doute fort qu'avec un amalgame d'hôtel et de casino vous arriviez à mettre debout un édifice qui vous donne entière satisfaction au point de vue architectural.

A.D.Ille-et-Vilaine : Série 2Q 591

Autorisation accordée le 2 juin et le 16 décembre 1910 à M. Jean Baptiste Hennessy propriétaire du casino depuis 1909 de prolonger un balcon du casino, au-dessus de la grève de l'écluse à Dinard.

A.C.Dinard : 1J 28

Lettre du 1 août 1910 du maire de Dinard à Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Cf. annexe

Saison tardive du 10 août au 10 septembre.

Clientèle anglaise et américaine.

Demande d'ouverture jusqu'à 4H du matin au-delà des trois jours accordés

**1920**

Vu l'arrêté du 2 juin 1920 accordant à la " Société fermière des casinos de Dinard " locataire du High-Life Casino à Dinard, l'autorisation d'ouvrir au public dans cet établissement des locaux spéciaux, distincts et séparés où seront pratiqués les jeux suivants : 1°Petits chevaux ou boule 2°Baccara chemin de fer et écarté 3°Whist, bridge, besigue et piquet. Cahier des charges annexé valable pour une période de 12 ans.

Grand casino, annexe du high-Life

- ANNEXE I – (suite)

1926

Le 26 octobre 1926, le maire de Dinard à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Le casino actuel de Dinard est, comme vous le savez, complètement insuffisant et ne répond plus aux besoins de la station. Pour avoir un casino digne de Dinard, il est indispensable d'en reconstruire un nouveau sur l'emplacement du présent casino et englobant l'emplacement de l'hôtel des terrasses.....

A.C.Dinard : 1J32

26 novembre 1926

La Société Fermière des casinos de Dinard à M. le maire

Pour faire suite à nos pourparlers et exécuter le programme de reconstruction et de transformation du High-Life Casino, afin de doter Dinard d'un Casino digne de ses visiteurs, comme je vous l'ai déposé ainsi qu'à la Commission des Finances de la ville, il est nécessaire que la Municipalité nous accorde pour toute la durée de notre bail, soit 40 ans, l'autorisation de construire une terrasse en avant corps sur la digue, suivant plan inclus.

Je viens donc par la présente vous demander les autorisations nécessaires. Cette construction aurait l'avantage d'une part, de rétablir la terrasse que nous avons dû supprimer pour nous permettre d'agrandir nos services ; d'autre part, fournira un abri pour les baigneurs contre le soleil et la pluie, qu'ils réclament depuis longtemps.

[1926-1927] ?

A.C. DINARD : 1J32

Exposé du maire sur les différents projets de casinos.

Situation présente High-Life.

Nous possédons actuellement deux casinos.

Nous avons d'abord le High-Life Casino, mixture informe d'hôtel et de Casino, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est notoirement insuffisant, et d'une architecture laissant véritablement un peu à désirer, de quelque côté qu'on le contemple ? A un moment donné il avait été question d'une transformation du High-Life. Un projet avait été présenté à la Ville. Mais ce projet qui maintenait d'ailleurs l'Hôtel des Terrasses, ne trouvait d'espace suffisant qu'en couvrant de ses constructions la digue, compris la majeure partie du rond-point en face du Casino. C'était la digue abîmée et sacrifiée.

Le projet eut soulevé une réprobation unanime s'il avait été soumis à l'enquête, on y a renoncé.

Serait-il possible d'établir un autre projet qui permettrait d'obtenir sur cet emplacement un Casino à peu près convenable. Oui mais à la condition de sacrifier l'hôtel des Terrasses et ses annexes. Et encore faudrait-il empiéter notablement sur la Digue. Nous ne voyons pas là de situation bien satisfaisante. On nous affirme du reste que M. Hennessy propriétaire a l'intention de transformer dès qu'il pourra en disposer le H.L. en Palace.

1928

A.D. Ille-et-Vilaine : 4M 207

Casino municipal de Dinard dit casino Balnéum, édifié à proximité immédiate et à l'est de l'ancien High-Life lequel a été cédé à la société du Balnéum par M. Ruhl, directeur.

1966

A.C.Dinard : 4M 103

28 février 1966

Devis descriptif sommaire. CF annexe

Démolition, terrassement, maçonnerie.....

Programme des travaux.

- ANNEXE II -  
Cahier des charges, High-Life Casino 1910. A.C. Dinard 1J28.

---

## CAHIER DES CHARGES

## HIGH-LIFE CASINO

1910

## JEUX

Vu la loi du 15 Juin réglementant le jeu dans les cercles et les casinos des stations balnéaires thermales et climato-riques.

Vu la demande formulée par M. MRS Robberi et Poggioli, au nom du High-Life Casino sollicitant de la Ville de Dinard St Enogat l'autorisation d'ouvrir des salles de jeux dans cet établissement le Conseil Municipal de Dinard St Enogat a dressé le cahier des charges ci-après dans sa séance du 23 Janvier 1910.

## ART 1

La direction et la surveillance des jeux qui seront autorisés au High-Life Casino de Dinard seront assurés sous le contrôle des agents du Gouvernement pour permettre tant la perception des taxes Communales, que la taxe de 15% établie par l'article 4 de la loi précitée.

Toutefois la Municipalité pourra nommer des délégués qui auront le droit d'exercer leur contrôle dans les mêmes conditions que pendant l'année 1909.

## ART 2

Le taux à prélever en faveur de la Commune sur le produit brut des jeux est fixé à 15%.

La part de la Commune ne pourra en aucun cas être inférieure à 50000 francs.

## ART 3

La taxe Communale sera payée dans les mêmes conditions que la taxe de l'état. Le solde il y a lieu sera payé le 30 Septembre.

## ART 4

Le Casino devra verser au Comité des fêtes de la Ville de Dinard une subvention de 20000 fr destinée aux fêtes locales, Golf, Courses, publicité etc.

Cette subvention devra être versée à la date du 1er Août entre les mains du Trésorier du Comité des Fêtes.

## ART 5

Le droit des pauvres est fixé à 5000 fr.

Cette somme sera payable en deux versements de 3000 fr chacun, le 15 Août et le 30 Septembre.

## ART 6

Le Casino devra donner dans le courant du mois d'Août deux représentations de gala au profit de l'Hopital de la Providence et des pauvres de Dinard.

\* Les frais seront à la charge du Casino et le montant brut des recettes devra être versé entre les mains du Trésorier de la Société de l'Hopital et du Receveur Municipal de Dinard.

## ART 7

La direction mettra gratuitement à la disposition des sociétés de Dinard quatre fois par an (mois de Juillet, Août et Septembre excepté) la salle du Grand Casino et ses dépendances.

Les frais d'éclairage et de chauffage seront à la charge du Casino.

## ART 8

En dehors des mois de Juin, Juillet, Août et Septembre en plus du cas énumérés à l'article ci-dessus, la salle du Grand Casino et ses dépendances seront mises 6 fois par an gratuitement à la disposition de la Ville pour des troupes de passage.

L'éclairage le chauffage et les frais de machinistes sont à la charge du Casino.

Art 9 ;

La saison d'Opéra Comique ouvrira le 14 Juillet pour se terminer le 15 Septembre.

La saison d'Opérette s'ouvrira le 20 Juillet pour se terminer le 20 Septembre.

ART 10

Les Directeurs du Casino devront donner au cours de la saison de préférence le Samedi dans la salle du Grand Casino une représentation populaire par semaine avec un tarif à établir d'accord avec la municipalité.

La recette de trois de ces représentations sera réservée pour les jeux.

ART 11.

La salle de spectacle du Grand Casino et ses dépendances devront être mises à la disposition de la municipalité pour conférences, concerts populaires, toutes les fois que celle-ci en aurait besoin.

Les frais d'éclairage et de chauffage resteront dans ce cas à la charge de la Ville ou des Sociétés intéressés.

ART 12.

La direction du Casino mettra à la disposition des membres du Conseil Municipal une loge qui ne pourra être cédée qu'après arrangement avec la municipalité.

ART 13 .

Le présent cahier des charges est consenti pour une période d'une année.

ART 14.

Dans le cas où les directeurs du High-Life Casino demanderaient et obtiendraient la résiliation du bail qu'ils ont contacté avec Monsieur Bertrand, pour la somme dont cette résiliation les ferait bénéficier cette clause en faveur de la Ville de Dinard serait de plein droit annulée si M<sup>r</sup> Bertrand ou ses ayants droits ou toutes autres personnes qui deviendrait propriétaires ou locataires du Grand Casino obtenaient l'autorisation des jeux au Grand Casino et aussi si une autorisation de jouer au baccara ou aux petits chevaux était accordée à une personne quelconque sur le territoire de la Commune de Dinard St Inogat.

Tous les frais auxquels le présent cahier des charges donnera lieu seront supportés par l'établissement autorisé.

Dinard le 23 Janvier 1910

Pour copie conforme

Dinard le 24 Janvier 1910

Le Maire

35 DINARD, 4 bd du Président Wilson  
CASINO dit Casino de Dinard, puis dit High-Life Casino, puis dit Palais d'Émeraude

---

- ANNEXE III -

Grand Casino municipal et Petit Casino High-Life, réglementation des jeux  
Saison d'été de 1929. (A.C. Dinard 1J 40).

PREFECTURE  
ILLE-&-VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

1ère Division

Ville de DINARD.

Grand Casino Municipal  
et

Petit Casino High-Life

Règlementation des jeux

saison d'été de 1929.

713

- ARRÊTÉ. -

LE PREFET d'ILLE-&-VILAINE, Officier de  
la Légion d'Honneur;

Vu la loi du 15 Juin 1907 et les décrets  
des 21 Juin et 17 Août 1907, 7 Avril 1909,  
5 Décembre 1911, 10 Septembre 1920 et 26 Mars 1921;

Vu l'Instruction du 18 Mai 1909 sur la Règlementation  
des jeux et les arrêtés complémentaires des 30 Septembre 1911,  
29 Octobre 1921, 24 Avril 1922, 13 Décembre 1923, 18 Octobre  
1924 et 7 Octobre 1927;

Vu la décision ministérielle du 8 Juin 1929 transférant  
à la "Société Immobilière du Casino Municipal de DINARD"  
l'autorisation des jeux accordée précédemment à la "Société  
Fermière des Casinos de DINARD" pour ses deux établissements  
le "Petit Casino" et le "High-Life Casino" de cette station;  
Sur la proposition du SOUS-PREFET de ST-MAIO ;

ARRÊTÉ :

Article 1er. - pendant la saison d'été de 1929, l'entrée  
des locaux du "Grand Casino Municipal" et du "Petit Casino  
High-Life", à DINARD, où fonctionneront le jeu de boule et  
les petits jeux ne sera permise qu'aux personnes munies d'une  
carte d'entrée dans ces établissements et moyennant le paie-  
ment des droits ci-après, y compris le droit de timbre :

.....

	Grand	{	après-midi .....	8 Frs
	Casino	{	soirée .....	10 -
	Municipal	{	journée entière .....	15 -
	Petit	{	après-midi .....	5 -
	Casino	{	soirée .....	8 -
	High-Life	{	journée entière .....	10 -

Le paiement de ces droits sera constaté par la remise d'une carte qui devra être présentée à toute réquisition des agents du Contrôle.

Article 2. - Pendant la saison d'été de 1929 des cartes d'abonnement nominatives, pour l'accès aux salles du "Grand Casino Municipal" et du "petit Casino High-Life" où fonctionneront le baccara et l'écarté, pourront être délivrées par le Comité de Direction responsable. Ces cartes devront être signées par l'un des membres de ce comité et par les titulaires; elles donneront lieu au paiement des droits ci-après, y compris le droit de timbre et la taxe réglementaire :

pour 8 jours .....	75 Frs
pour 15 -- .....	100 -
pour 1 mois .....	175 -
pour la saison entière ....	250 -

Article 3. - Pendant la saison d'été de 1929, des cartes d'abonnement nominatives, pour l'accès aux salles des deux établissements précités où fonctionneront le jeu de boule et les petits jeux, pourront être également délivrées dans les mêmes conditions que celles indiquées à l'article 2; elles donneront lieu au paiement des droits ci-après, y compris le droit de timbre et la taxe réglementaire :

.....

Grand Casino Municipal.

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Pour 8 Jours .....	55 Frs	105 Frs	145 Frs	180 Frs
-- 15 - .....	85 -	160 -	220 -	270 -
-- 1 Mois .....	150 -	280 -	320 -	480 -
-- la saison entière	250 -	400 -	570 -	745 -

Petit Casino High-Life.

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Pour 8 Jours .....	40 Frs	80 Frs	110 Frs	140 Frs
-- 15 - .....	60 -	115 -	155 -	195 -
-- 1 Mois .....	105 -	200 -	280 -	350 -
-- la saison entière	175 -	290 -	420 -	545 -

Article 4. - Le SOUS-PRÉFET de ST-MALO, le MAIRE de DINARD, le Commissaire Spécial de ST-MALO et le Commissaire de Police de ST-SERVAN-sur-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

RENNES, le 10 Juin 1929.

Signé : ANJUBAULT.

Pour ampliation

Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef de la 1<sup>re</sup> Division



*[Handwritten signature]*

- ANNEXE IV -

Pièces manuscrites supplémentaires.

Paris le 3 Fevrier 1910

Monsieur le Maire Messieurs les Conseillers Municipaux de la Ville de DINARD.

Vous nous adressez un cahier des Charges concernant les jeux à Dinard.

Nous vous ferons d'abord remarquer qu'il n'y avait pas lieu de dresser un nouveau cahier des charges pour l'année 1910 parce que en 1908 des engagements formels avaient été pris et des paroles d'honneur échangées entre Messieurs Poussineau Gratien et Daniel, membres de la Commission des Jeux, en présence de Monsieur le Maire dans le Cabinet de Monsieur Poussineau, ces engagements liaient non seulement Messieurs Poussineau, Gratien et Daniel, mais aussi le Conseil Municipal dont ils étaient les représentants.

Il avait donc été convenu que le Cahier des Charges dressé à cette époque pour deux ans serait renouvelé pour deux nouvelles années, ce renouvellement devait se faire sans aucune modification jusqu'à la fin de votre mandat municipal et si ce cahier des charges n'a pas été signé immédiatement pour quatre ans, c'est que l'on s'imaginait alors pouvoir obtenir des propriétaires, Messieurs Boxhorn freres, des avantages pour la Ville de Dinard.

Devant vos nouvelles prétentions nous vous ferons remarquer, que le Casino de Dinard est le seul Casino en France, qui soit imposé par la Municipalité d'un prélèvement de Quinze pour cent.

Toutes les municipalités se sont contentées d'un prélèvement maximum de dix pour cent, et les traités ne se sont pas faits pour une période de moins de 10, 15 et 18 ans.

Nous livrons ces faits à vos méditations et votre équité car vous n'ignorez pas les sacrifices énormes que nous sommes obligés de faire et les pertes importantes que nous subissons chaque année.

Ceci exposé - Pour vous prouver le désir que nous avons de contribuer jusqu'aux limites extrêmes du possible à la prospérité de Dinard, et d'arriver à une entente définitive et rapide, voici les conditions maximum qu'il nous est possible d'accepter.

ARTICLE II .- Au lieu de dix pour cent jusqu'à trois cent mille francs et de cinq pour cent en plus de trois cents à quatre cent mille francs, nous acceptons dès à présent un prélèvement de quinze pour cent ferme demandé par votre nouveau cahier des Charges.

La part de la Commune qui ne pouvait pas être inférieure à quinze mille francs ne sera pas inférieure à vingt cinq mille francs.

ARTICLE III .- Il nous est indifférent que la taxe municipale soit payée aux mêmes époques que la taxe de l'Etat.

ARTICLE IV .- En présence du chiffre élevé du prélèvement qui est de quinze pour cent il nous est impossible de donner une subvention supérieure à dix mille francs cette subvention sera payée à la date du 1er Août entre les mains du trésorier du Comité des Fêtes. Et en toute équité, sur le prélèvement de quinze pour cent, cinq pour cent devraient être pris pour être affectés uniquement à la publicité, aux courses, au golf, et fêtes de tout genre. Ce qui d'ailleurs se pratique dans toutes les stations.

ARTICLE V .- Il n'y a pas lieu d'augmenter le droit des Pauvres, qui d'ailleurs a déjà été augmenté en 1905.

nt  
ARTICLE VI .- Le High Life Casino consent comme il l'a toujours fait, à mettre sa salle de spectacles à la disposition du Comité de l'Hôpital de la Providende pour donner une fête au profit de cet hôpital, mais ce Comité comme par le passé s'occupera lui-même de l'organisation de cette fête. Il encaissera les recettes, paiera les dépenses et le Casino mettra gracieusement son personnel artistique à la disposition du Comité.

Pour la fête du Bureau de Bienfaisance le High Life Casino donnera gracieusement tout son concours pour l'organisation de cette fête, ses artistes et comme d'habitude il offrira un cotillon pour le bal qui suivra la représentation.

é-  
a-  
e  
ARTICLE X .- Pour les représentations populaires demandées une fois par semaine au grand Casino, cela nous paraît impossible au point de vue pratique et professionnel, vu le nombre énorme de pièces qu'il faut jouer en une saison aussi courte et que le personnel est obligé d'apprendre; Nous croyons qu'en donnant deux représentations populaires en Juillet trois en Août, et deux en Septembre, cela serait suffisant et donnerait amplement satisfaction.

-  
on-  
-  
o-  
nt  
tre  
ARTICLE XIII .- Il n'y a rien à changer aux engagements qui ont été pris et dont il est fait mention plus haut et le cahier des Charges doit être fait pour une durée de deux années, pour rester dans les limites de votre mandat municipal comme vous en avez toujours manifesté le désir.

s  
s  
ARTICLE XIV .- Nous ne pouvons pas accepter cet article, il s'agit là d'une question d'ordre privé dans laquelle la Municipalité ne doit pas et n'a pas à intervenir.

*Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance  
de nos sentiments les plus distingués.*

*Louis Robber* *J. J. J. J.*

Nice, le 5 Mars 1910

Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 1er Mars, vous nous faites connaître que le Conseil Municipal de Dinard, tout en acceptant quelques modifications au premier cahier des Charges proposé, maintient la subvention de Vingt Mille Frs pour les Fêtes, Courses et Publicité, et aussi Six Mille Frs pour le Droit des Pauvres, et Cinquante Mille au minimum.

Les faits nouveaux dont vous parlez, n'ont rien à voir pour annuler des accords anciens et sérieux.

1° Si les recettes ont augmenté, vous en profitez dans une large part par votre prélèvement de quinze pour Cent, qui est unique. Le Commerce local en profite aussi et par vos droits d'octroi vous en tirez encore des avantages.

2° Les travaux imminents du tout à l'égout, sont très intéressants, mais nous les payons bien par les quinze pour Cent.

Si vous avez des travaux considérables à faire, de notre côté nous avons à reconstruire le High Life Casino, c'est une dépense de plusieurs centaines de Mille Frs, et vous êtes trop intelligent pour ne pas comprendre que la Ville de Dinard en profitera dans une large mesure.

Pour en terminer avec toutes ces discussions pénibles, et pour éviter de les voir revenir presque annuellement, nous sommes décidés à faire une nouvelle concession à vos prétentions, en acceptant votre Deuxième cahier des Charges, mais à la condition absolue qu'il soit fait pour une durée de Douze années.



Dinard, le Onze Novembre

1910

VILLE  
DE  
DINARD  
(Ille-et-Vilaine)

CABINET DU MAIRE

Téléphone 81



Monsieur

[ Le Casino est démoli au ras de terre et si vous étiez à Dinard et que vous puissiez contempler le magnifique spectacle qui se déroule maintenant sous les yeux du promeneur du Boulevard de l'Ecluse et de la rue du Casino, vous pourriez vous rendre compte de l'acte de véritable vandalisme qu'on commettrait en manquant de nouveau cette vue superbe]

La reconstruction du Casino dans les conditions prévues au projet soulève un tollé général à Dinard. Je sais de plus que la Commission des sites et monuments pittoresques va être saisie de cette question.

Est-il possible de trouver une solution qui donnerait autant que faire se pourrait satisfaction au public.

Pour moi je n'en vois qu'une qui consisterait à revendre le Casino à la Ville en laissant à cette dernière le soin de prendre des arrangements avec M. Mrs Poggioli et Robberi.

Bien entendu tous vos intérêts seraient sauvegardés et vous seriez remboursé de toutes les sommes que vous avez dépensées.

Je vous prie instamment de réfléchir à cette proposition.

En l'acceptant vous vous serez acquis un titre à la reconnaissance de tout Dinard.

Je me permets également et j'espère vous ne m'en voudrez pas d'appeler tout e votre attention sur les considérations suivantes.

Il est indisputable que, ce qui donne de la valeur à l'immeuble dont vous êtes maintenant propriétaire, c'est le jeu qu'on y exploite.

Et ne serait-il pas préférable dans la situation sociale que vous occupez qu'on ne puisse dire, à tort ou à raison, que vous êtes même, de si loin que ce soit, à l'exploitation d'un établissement tel qu'un casino.

Je suis prêt à entrer en pourparlers avec vous pour les suites à donner à la proposition que j'ai l'honneur de vous faire au nom de Dinard.

Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire

1528 (A.C)



Dinard, le Premier Août 1910

VILLE DE DINARD (Ille-et-Vilaine)

CABINET DU MAIRE

Téléphone 81



Le Maire de Dinard

Saison tardive du 10 août, sept clientèle anglaise et américaine demandent l'ouverture jusqu'à 4H du matin sur plusieurs jours. (Art. 14 de 3 accordés).

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre

Je viens d'être informé par dépêche de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine que vous aviez bien voulu autoriser le Directeur du Casino de Dinard à laisser la salle de bacara ouverte jusqu'à 4 heures du matin pendant le mois d'août mais trois jours seulement par semaine.

Je me permets d'appeler votre attention sur les conditions particulières dans lesquelles nous nous trouvons à Dinard.

Nous avons ici une saison qui dure cinq à six semaines au plus. Cette année par exemple le jeu n'a commencé que vers le 20 Juillet, actuellement il n'y a tout juste de joueurs au Casino que pour constituer une seule table de bacara chemin de fer. La saison des jeux ne va réellement

commencer que vers le 10 Août avec la semaine des courses. Elle va battre son plein du 10 Août au 10 Septembre environ et à partir de cette date va décliner très rapidement.

Nous n'avons pas ou l'avantage d'avoir une saison qui dure six à sept mois comme Nice, Cannes, Biarritz, Enghien.

Une tolérance de trois jours seulement par semaine peut être justifiée pour ces stations, mais il serait juste d'en faire bénéficier Dinard dans une mesure une plus large pendant le s quelques semaines que dure sa saison.

Il y a lieu de tenir compte également que Dinard est une station dont la clientèle est constituée presque uniquement par des Anglais et des Américains. Il n'y a pour ainsi dire autour des tables de bacara que des Anglais et Américains, qui n'arrivent au Casino que très tard, retenus par les réceptions et fêtes mondaines, très fréquentes à Dinard, de sorte que les séances de jeux ne commencent seulement que vers 11 heures et quelquefois plus tard. Nous sommes donc sous ce rapport encore dans des conditions défavorables par rapport aux autres stations.

Mais si j'insiste de nouveau auprès de vous c'est que le budget de la Ville est directement intéressé dans cette question.

La subvention de 15% que nous avons imposée au Casino, constitue une des grosses ressources de notre budget. C'est grâce à elle que nous avons pu faire déjà des améliorations très sérieuses à Dinard principalement sous le rapport de l'hygiène. Mais il nous reste beaucoup à faire et ce n'est pas le moment de diminuer nos ressources alors que nous ve-

nons de lancer un projet d'assainissement dont le devis atteint 1582000 francs.

Aussi Monsieur le Ministre je sollicite de votre haute bienveillance la faveur qui nous a été accordée l'année dernière de tenir les salles de jeux ouvertes jusqu'à 4 heures du matin pendant le mois d'Août ou tout au moins à partir du 10 Août et pour toute la période des Courses, Fêtes des Fleurs, Régates, fêtes Bretonnes qui vont se succéder à peu près sans interruption du 10 Août à la fin du mois.

Le Maire

HUW- Uje

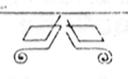
1 J 32 (AC VIMAR)

VILLE  
DE  
**DINARD**  
(Ille-et-Vilaine)

*Dinard, le* Douze Mars 19 10

CABINET DU MAIRE

Téléphone 81



Monsieur

*pan*

[ Ayant que vos plans de reconstruction du Casino ne soient complétement arrêtés, je crois utile d'appeler votre attention sur un point selon moi très important, comme tout le monde a pu le constater lors des dernières saisons le Casino est manifestement trop petit et si vous le faites reconstruire dans les conditions d'aggrandissement prévues, c'est à dire en utilisant le terrain libre sur le boulevard et l'espace compris entre le casino actuel et l'Hotel des Terrasses, vous ne tarderez pas à constater que cet aggrandissement est insuffisant et les inconvénients de cette exigüité se feront chaque année sentir davantage.

De plus je doute fort qu'avec un amalgame d'hotel et de casino vous arriviez à mettre debout un édifice qui vous donne entière satisfaction au point de vue architectural]

Selon moi la meilleure solution consisterait à faire disparaître l'Hotel des Terrasses et de tout en réservant l'avenir, prendre dès maintenant ce qu'il faudrait de ce côté pour arriver à donner au Casino un aggrandissement suffisant.

Bien entendu il y aurait lieu dans ces conditions de trouver une combinaison qui ne lèse pas vos intérêts.

Cette solution vous ferait perdre le loyer actuel de l'Hotel des Terrasses tel qu'il est soit une quinzaine de mille francs . Il y aurait de plus à remanérer le supplément de capital qui serait nécessaire pour l'agrandissement du Casino, sur l'emplacement de l'Hotel.

En prévoyant une somme de 200?000 francs, je crois que ce serait une évaluation assez large. Le supplément de capital exigerait donc une rémunération d'une dizaine de mille francs.

Il faudrait donc la somme arriver à trouver un supplément de loyer d'environ 25000 francs.

Je crois que ce serait possible par une combinaison dans laquelle interviendraient la Ville et vos locataires actuels.

Il y a là je crois une solution qui vaudrait la peine d'être examinée et je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me faire savoir ce que vous pensez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire

[~~1925~~  
18.11]

Monsieur

Avant que vos plans de reconstruction du Casino ne soient complètement arrêtés, je crois utile d'appeler votre attention sur un point selon moi très important. Comme tout le monde a pu le constater lors des dernières saisons [le Casino est manifestement trop petit et si vous le faites reconstruire dans les conditions d'agrandissement prévues c'est à dire en utilisant le terrain libre sur le Boulevard et l'espace compris entre le Casino actuel et l'Hotel des Terrasses, vous ne tarderez pas à constater que cet agrandissement est insuffisant et les inconvénients de cette exiguïté se feront chaque année sentir davantage.

De plus je doute fort qu'avec un amalgame d'hotel et de Casino vous arriviez à mettre debout un édifice qui vous donne entière satisfaction au point de vue architectural.]

Selon moi la meilleure solution consisterait à faire disparaître l'Hotel des Terrasses et tout en réservant l'avenir, à prendre dès maintenant ce qu'il faudrait de ce côté pour arriver à donner au Casino un agrandissement suffisant.

Bien entendu il y aurait lieu dans ces conditions de trouver une combinaison qui ne lèse pas vos intérêts.

Cette solution vous ferait perdre le loyer actuel de l'Hotel  
des Terrasses tel qu'il est soit une quinzaine de mille francs

Il y aurait de plus à rénumérer le supplément de capital  
qui serait nécessaire pour l'agrandissement du Casino sur l'em-  
placement de l'Hotel.

En prévoyant une somme de 200,000 fr , Je crois que ce serait  
une évaluation assez large Le supplément de capital exigerait  
done une rémunération d'une dizaine de mille francs.

Il faudrait donc en somme arriver à trouver un supplément  
de loyer d'environ 25000 francs.

Je crois que ce serait possible par une combinaison dans  
laquelle interviendraient la Ville et vos locataires actuels.

Il y a là je crois une solution qui vaudrait la peine d'  
être examinée et je vous serais très reconnaissant de vouloir  
bien me faire savoir ce que vous en pensez.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments  
les plus dévoués.

Le Maire

1131. MC. DINARD

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-MALO

ETAT du comité de Direction du HIGH LIFE  
CASINO de DINARD et de son annexe, le GRAND  
CASINO.

--:--:--:--

M. ROBBERI, Louis, né à Paris le 17 Novembre  
1862, rentier, demeurant à Paris, 11 rue An-  
drieux, Directeur responsable ;

M. RUHL, Henry, né à Londres le 2 octobre 1869,  
naturalisé français le 15 avril 1907, Indust-  
riel, demeurant à Paris, 43 Avenue de Wagram;

M. MAXEN, né à Paris le 21 Janvier 1873, négo-  
ciant, demeurant à Paris, 15 rue du Colisée.

Nota.-La notice réglementaire concer-  
nant M. Maxen, membre nouveau du comité de  
direction sera adressée par l'un des plus  
prochains courriers.

St Malo, le 19 avril 1920

Le sous-Préfet ,  
*Clay. M. M. M. M. M.*  


notre ville d'un Casino nouveau, de ne pas laisser tomber cette  
 option que le tenancier de l'hôtel ne renouvellerait plus ou ne  
 renouvellerait que dans des conditions très dures, à nos dépens  
 de faire manquer l'affaire.

Le vous prie donc, en conséquence de ne pas perdre de temps et  
 de faire le plus tôt possible le présent dossier à M. Le  
 Ministre de l'Intérieur, en appelant également l'attention des  
 services du Ministère sur la nécessité de liquider rapidement

Le Maire de Dinard à Monsieur

le Préfet d'Ille-et-Vilaine

R E N N E S

Le Casino actuel de Dinard est, comme vous le savez, complè-  
 tement insuffisant et ne répond plus aux besoins de la station .

Pour avoir un Casino digne de Dinard, il est indispensable  
 d'en reconstruire un nouveau sur l'emplacement du présent Casino  
 et englobant l'emplacement de l'Hôtel des Terrasses .

Une entente est intervenue à cet effet, entre le propriétaire  
 de l'immeuble du Casino, M. Hennessy, la Société Fermière des  
 Casinos et le tenancier de l'Hôtel des Terrasses, M. Joubert,  
 qui a donné une option à M. Ruhl, donnant droit à celui-ci  
 moyennant une indemnité convenue entre eux, de disposer de son  
 immeuble pour la reconstruction projetée .

Mais cette option expire à la fin du mois .

J'appelle toute votre attention sur ce point .

Il est absolument nécessaire, si l'on veut arriver à doter

notre ville d'un Casino nouveau, de ne pas laisser tomber cette option que le tenancier de l'hôtel ne renouvellerait plus ou ne renouvellerait que dans des conditions très dures, susceptibles de faire manquer l'affaire .

Je vous prie donc, en conséquence de ne pas perdre de temps et de transmettre le plus tôt possible le présent dossier à M. Le Ministre de l'Intérieur, en appelant également l'attention des services du Ministère, sur la nécessité de liquider rapidement

cette affaire.

Le Maire de Dinard

R E N N E S

-----

Le Casino actuel de Dinard est, comme vous le savez, composé de deux bâtiments et ne possède que deux bassins de la station. Pour avoir un Casino digne de Dinard, il est indispensable d'en reconstruire un nouveau sur l'emplacement du présent Casino et englobant l'emplacement de l'hôtel des Terrasses.

Une entente est intervenue à cet effet, entre le propriétaire de l'immeuble du Casino, M. Hennegay, la Société Fermière des Casinos et le tenancier de l'hôtel des Terrasses, M. Joubert, qui a donné une option à M. Ruhl, donnant droit à celui-ci moyennant une indemnité convenue entre eux, de disposer de son immeuble pour la reconstruction projetée.

Mais cette option expire à la fin du mois.

L'appelle toute votre attention sur ce point.

Il est absolument nécessaire, si l'on veut arriver à doter

**SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES CASINOS DE DINARD**  
**SOCIÉTÉ ANONYME**

SIÈGE SOCIAL :  
**HIGH LIFE CASINO**  
DINARD (ILLE-ET-VILAINE)

REGISTRE DU COMMERCE :  
SAINT-MALO N° 25.38

TÉLÉPHONE :  
HIGH LIFE CASINO 0-10  
PETIT CASINO 2-98

Dinard, le 26 Novembre 1926

Monsieur le Maire  
Messieurs les Adjointe  
Mairie de

DINARD

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointe,

Pour faire suite à nos pourparlers et exécuter le programme de reconstruction et de transformation du High Life Casino, afin de doter Dinard d'un Casino digne de ses visiteurs, comme je vous l'ai dé exposé qinsi qu'à la Commission des Finances de la ville, il est nécessaire que la Municipalité nous accorde pour toute la durée de notre bail, soit 40 ans, l'autorisation de construire une terrasse en avant corps sur la digue, suivant plan inclus.

Je viens donc par la présente vous demander les autorisatio: nécessaires. Cette construction aurait l'avantage d'une part, de rétablir la terrasse que nous avons dû supprimer pour nous permettre d'agrandir nos services; d'autre part, fournira un abri pour les baigneurs contre le soleil et la pluie, qu'ils réclament depuis longtemps.

Nous comptons faire cette construction la plus harmonieuse possible, et installer sous la galerie des magasins de luxe pour l'agrémenter.



HIGH LIFE CASINO  
Boulevard du Président Wilson  
000

47 103 A.C  
28 FEV. 1966

DEVIS DESCRIPTIF SOMMAIRE

- DEMOLITION

En tenant compte du niveau 0 indiqué sur le plan du rez de chaussée digne, toute la façade de ce rez de chaussée sera à démolir. Le soubassement indiqué au niveau 2,80 sera conservé comme bon et réemployé suivant indications portées aux plans.

Toute l'aile gauche côté Est, partie appartenant à M. Huchet, sera démolie ainsi que la scène pour permettre l'élargissement de l'escalier donnant accès à la plage

- TERRASSEMENT

déblais en excavation pour le stockage mazout et création d'une rampe pour l'accès aux cuisines.

déblais en tranchée pour fondations des murs de pourtour, refends et poteaux

- MACONNERIE

murs en fondations: fond de feuilles en béton; les murs au droit des vides sanitaires seront en béton banché le mur de soutènement pignon Est au droit de l'escalier extérieur sera en béton armé avec enduit étanche.

murs en élévation: Pignon Est en granit smillé posé par assises horizontales; tableaux smillés, entourage croisés et portes en granit smillé suivant plans.

Piles en façade Nord: ossature béton avec double pareil en agglos de 0,10

Cloisons intérieures: toutes les cloisons seront en agglos pleins de 0,10 et 0,15 hourdés ciment

BETON ARME

les éléments de béton armé comprennent:

- a) semelles filantes sous murs de façade
- b) les poteaux des façades prendront appui sur des plots en liaison avec la semelle filante du mur de façade
- c) linteaux, chainages, corniches
- d) les escaliers
- e) mur de soutènement côté escalier et mur de chaufferie
- f) les planchers seront en hourdis terre cuite avec dalle de répartition coulée sur place

Le plancher haut du vide sanitaire sera en plancher préfabriqué type R.P.F. avec dalle de répartition niveaux 1,90 et 3,25

Béton moulé : appui en béton moulé façade Nord et pignon Est compris pentes, rejingots et larmiers nécessaires

Les marches extérieures du bâtiment seront en béton moulé

Couronnement de cheminée en béton moulé compris glacis et larmier

Enduits extérieurs et rejointoiement:

sur façade mur et pignon Est, en dehors de la maçonnerie de granit, enduit mortier bâtard peinture pétrifiante ton au choix de l'Architecte.

Les maçonneries de granit seront rejointoyées en creux; les souches des cheminées seront enduites au mortier bâtard

Conduits de fumée et de ventilation:

les conduits de fumée et ventilation de la chaufferie et carneau seront en brique réfractaire hourdée au coulis réfractaire

Les autres gaines de ventilation indiquées aux plans seront montées en brique pleine ordinaire

les trappes de ramonage, prise de fumée, grille de ventilation et claustras sont à prévoir dans ce lot.

#### Sols

en sous-sol passage de la rampe stockage mazout hérisson de 0,15 d'épaisseur avec forme en béton de 0,08 Niveau 0,70 magasins et Palais des jeux

#### Canalisations

pour eaux pluviales, tuyau ciment; pour eaux usées et w.c tuyaux grès.- tuyaux posés sur lit de sable et terre végétale Regards en béton banché avec dalle B.A. mobile; prévoir siphon panier dans les locaux sol ciment à savoir: cuisine, réserves, circulations, toilettes niveaux 2,80 et 3,25

Engravures dans murs existants à prévoir ainsi que les reprises de maçonnerie pour les ancrages et passages d'ancrages en béton armé

#### ETANCHEITE SUR TOITURES TERRASSES EN BETON

plancher haut	niveau	12,15	salle de roulette
"	"	"	12,15 vestibule secrétariat
"	"	"	7,00 galerie dancing
"	"	"	8,20 estrade

#### Nature des travaux

revêtement pour terrasse rampante système adhérent avec auto-protection, composé des éléments suivants

I enduit d'imprégnation à froid

I enduit d'application à chaud à base de bitume

I feutre bitumé surfacé 27 S

I enduit d'imprégnation à chaud à base de bitume

I bitume armé type 40 à armature toile auto-protégée par cuivre épaisseur 10/100m/m.- poids total au m<sup>2</sup> 8,700 kg

### Relief et relevés

Ils seront réalisés de la même façon que les terrasses et comprendront:

- I enduit d'imprégnation
- I enduit d'application à chaud à base de bitume
- I bitume armé type 40 à armature toile auto-protégée par cuivre épaisseur 10/100m/m

Chéneaux l'étanchéité des parois des chéneaux sera réalisée de la même façon que les reliefs et relevés. celle des fonds sera réalisée comme les toitures terrasses décrites plus haut mais renforcée par I feutre bitumé type 27 S et I enduit d'imprégnation à chaud à base de bitume

Rives elles seront protégées par des bandes de cuivre 5/10 de 0,15 de développé

Bandes d'égout les égouts seront protégés par des bandes en cuivre 6/10 de 0,25 de développement comportant un ourlet et un pli et recouvrement de 0,05; saillie des bandes sur nez de corniches de 0,025 fixation sur taligots scellés dans le béton à raison de 3 au ml.

### PLÂTRERIE REVÊTEMENT DE MURS

#### Etendue des ouvrages

enduit bâtard ciment sur murs, rampe du sous-sol, réserves, cage d'escalier de service, chaufferie, stockage mazout.

enduit plâtre sur tous les murs, poteaux, poutres, cloisons de 0,10, 0,15 0,054 hourdées au ciment et enduites I face

cloison de répartition idem. mais enduit 2 faces

dégrossis sur tous les murs cloisons de 0,10 et 0,15 sauf en cave et chaufferie; dégrossi mortier de ciment

#### Paillasses B.A.

cuisine en sous-sol niveau 2,80.- le long du mur de façade, paillasse de 0,08 d'épaisseur et 0,60 de largeur avec timbre incorporé, murets parpaings pleins de 0,10

#### Faïence

de 15 x 15 à bords adoucis sur paillasse et devant de paillasse, sur mur entre paillasse et allèges de châssis, dans les toilettes (douches et dessus de lavabos)

### REVÊTEMENT DES SOLS

grès cérame locaux niveau 2,80: dégagement, cuisine, groupe toilette  
" 5,95: entrée, loges, toilettes  
" 7,00: toilettes  
" 12,15: toilettes  
" 0,70 - 2,80 Palais des jeux

Dallage de sols

dalles de pierre: niveau 1,90) brasserie  
niveau 7,80) entrée hall galerie salle  
des fêtes escalier principal

Joints de dilatation au droit du joint double cornière cuivre de 25  
scellée et baguette de même nature 1/2 bombée glissant librement sur  
l'autre rive parfaitement arasée au niveau du sol fini

MENUISERIE QUINCAILLERIE SERRURERIE

Menuiseries extérieures en niangon de la côte d'Ivoire

- a) portes sur le pignon Est à 2 vantaux avec panneaux à table saillante et plinthe flottée, par vantail
- b) porte à 1 vantail même description
- c) châssis fixes sur la façade Nord au niveau 7,00 et 1,90 avec bâtis dormants s'inscrivant entre les piles de façades, pare-closes à vitrage
- d) châssis basculants 1 vantail avec dormant appui et jet d'eau
- e) châssis pivotants en impostes à 1 vantail horizontal ou vertical ouvrant à soufflet avec dormant, appui, jet d'eau pare-closes à vitrage

Menuiseries intérieures

- a) portes pleines à 1 ou 2 vantaux, type isqlane Okoumé et comportant une alaise périphérique
- b) portes à oculus 1 ou 2 vantaux pour les portes de service oculus vitré en partie supérieure avec pare-close à vitrage
- c) certaines de ces portes seront en va et vient suivant indications des plans
- d) huisseries en sapin du Nord ou d'essence différente suivant l'aménagement de la pièce
- e) bâtis dormants: tous les bâtis de portes inscrits dans les murs ou cloisons à partir de 0,15 seront en sapin du Nord
- f) gaines à 1 ou 2 faces, sur chutes, bâti en sapin Okoumé avec parties ouvrantes démontables en contre-plaqué
- g) habillage au pourtour de toutes les menuiseries, moulures, chambranles en sapin du Nord à 2 arrondis pour encadrement moulures semblables en niangon ou chêne pour encadrement des menuiseries extérieures sur le parement intérieur des façades
- h) Plinthes au pourtour de tous les locaux destinés à être revêtus de parquet

- 1) parquets: dans les locaux: salle des fêtes, dancing, salle de boule, Night Club, roulette, bacara, parquet chêne de 34 m/m d'épaisseur, posé à l'anglaise sur lambourdes chêne et posées tous les 0,45 d'axe en axe

#### **QUINCAILLERIE SERRURERIE**

les portes vitrées, pleines, extérieures seront ferrées de pattes à scellement, paumelles électriques, équerres renforcées, entaillées, serrure de sûreté enclouée

Crémone 1/2 ronde et garniture pour les portes à 2 vantaux

Les châssis basculants seront ferrés de 2 pivots axiaux en bronze et freinage constant; équerres renforcées entaillées.- Poignées de manœuvre;- pattes à scellement

les portes pleines ou à oculus ( portes intérieures) seront ferrées de paumelles électriques, serrure pêne dormant, béquille double, plaques de propreté

Certaines portes seront munies de serrure de sûreté; les portes des toilettes- w.C comporteront un bec de cane à condamnation

#### **PLOMBERIE SANITAIRE**

Description des appareils ( appareillage Jacob Delafon pris pour base)

Toilettes du public- lavabos Ile de France 2 places posés sur colonne 2 robinets mélangeurs, vidage et siphons incorporés.

- lavabos Sanary posés sur 2 attaches fonte avec butées réglables  
1 robinetterie mélangeuse et grille de trop-plein vidage et siphon
- Stalle d'urinoirs Boissière comportant couvre-joint de dessus, couvre-joint de face barre joint de terrasson et couvre-joint
- béc cuvette réservoir Sirène comportant réservoir de chasse, mécanisme, robinet flotteur abattant fermé double
- receveur de douches Aubervilliers comprenant bonde à grille, soupape siphofide, robinetterie Prismatic ensemble douche et flexible
- siphons de sol en cuivre poli avec siphon panier incorporé, bonde de dégagement à l'intérieur du siphon châssis carré siphon à panier fonte

Distribution et alimentation eau froide:

en tube cuivre, tronçons démontables par bouts de 4 à 6 m. colliers à scellement tous les 1m50, robinet d'arrêt dans chaque local

eau chaude dans les différents blocs sanitaires: assurée en partant du ballon d'eau chaude placé dans la chaufferie

Evacuation des eaux usées: tuyau fonte compris coudes, culottes, branchements, tampons hermétiques de dégorgeement.- ventilation des chutes par tuyaux d'amiante ciment jusqu'au raccordement en toiture

### Incendie

colonne en fer galvanisé avec poste d'incendie à chaque niveau suivant indications des plans et comprenant;

- 1 dévidoir à tambour tournant
- 20m de tuyau caoutchouc à spirale noyée de 20 m/m
- 1 demi raccord symétrique de 20
- 2 ligatures sur douille et raccord de lance
- 1 robinet D F à l'arrivée du dévidoir
- 1 clé tricaine fer forgé
- 1 hache modèle sapeur pompier
- 1 anneau de hache
- 1 rideau coupe-feu sur le devant de l'estrade avec jet d'eau

En toiture-terrasse de l'estrade il est prévu 3 dômes ( sécurité incendie) d'une surface égale au 1/3 de celle de l'estrade, l'ouverture se faisant par commande automatique

### ELECTRICITE

- Alimentation en H.T. raccordée par un câble aux compteurs placés au sous-sol, niveau 2,80 dans le dégagement cuisine-réserves

- Relaiage type fluorescent  
type incandescent

a) type fluorescent dans la brasserie  
magasins  
Palais des jeux  
galerie dancing  
salle de Boule  
salle de Roulette Baccara  
Cuisine

b) type incandescent dans Night Club  
Salle des Fêtes  
Club  
Chaufferie  
Réserves

Canalisations les canalisations seront en câbles VGPU, posées sur colliers plastiques

Toutes les canalisations divisionnaires seront exécutées en fils et câbles cuivre, passées sous tube acier encastré ou apparent suivant les locaux  
Les protections secondaires seront effectuées à l'aide de coupe-circuit automatique.

Distribution force à partir du tableau général basse tension pour aboutir soit sur des combinés soit sur des tableaux de répartition; la prise de terre sera amenée sur chacun de ces tableaux.- La distribution sera à prévoir dans les locaux suivants:

- cuisine
- chaufferie
- Palais des jeux
- Bar de la brasserie
- estrade

### PEINTURE

sur menuiseries extérieures et intérieures:  
après impression, rebouchage au mastic à l'huile, ponçage soigné  
laque glycérophtalique 2 couches, ton au choix de l'Architecte

sur portes isoplanes et tous articles en contreplaqué, enduit repassé, au blanc de zinc compris ponçage.

sur menuiseries métalliques, articles de serrurerie, canalisation  
impression au chromate de zinc, laque glycérophtalique 2 couches

intérieur: laque glycérophtalique 2 couches, tons suivant pièces.

Canalisations eau chaude, chauffage central, radiateurs  
impression spéciale compris dégraissage préalable à l'essence, peinture spéciaux " haute température "

Les plafonds plâtre seront égrenés et recevront les préparations suivantes: ratissage, ponçage, peinture émulsionnée

Pour les murs plâtre: même préparation que pour les plafonds mais ils recevront une peinture déterminée par l'Architecte.

pour les murs ciment: rampe, cuisine, réserves, toilettes, etc..  
préparation à la cimenthalite, peinture 2 couches.

### MISÉRITIE

Porte d'entrée principale: dalle polie Securit de 10/12 d'épaisseur avec impostes et contreventements.- pièces de rotation pentures hautes et basses à freins; plinthes laiton poli pour portes et montants fixes poignée en dalle de St Just

Châssis fixes, pivotants, à soufflet: verre 1/2 double, double, triple pose à bain de mastic, pare-closes bois

Miroirs dans les blocs toilettes devant chaque lavabo, glace argentée fixation par pattes en laiton.

-2-

**MONTE-CHARGE ASCENSEURS**

---

Le 1er ascenseur partira de la cuisine et desservira l'office de la salle des fêtes et l'office du Club

Le 2ème monte-charge portira de la distribution et desservira le bar du night club et le bar de la galerie dancing

Le 1er aura une puissance de 225 kg, type accompagné 3 personnes machinerie en partie supérieure sur les paliers.- portes métalliques type à éléments articulés pleins se développant à l'intérieur de la trémie à ouverture et fermeture manuelles, passage libre 0,70

Le 2ème aura une puissance de 50 kg et présentera les mêmes caractéristiques de fabrication.

VILLE DE DINARD

HIGH LIFE CASINO  
Boulevard du Président Wilson  
000

28 FEV. 1966

P R O G R A M M E

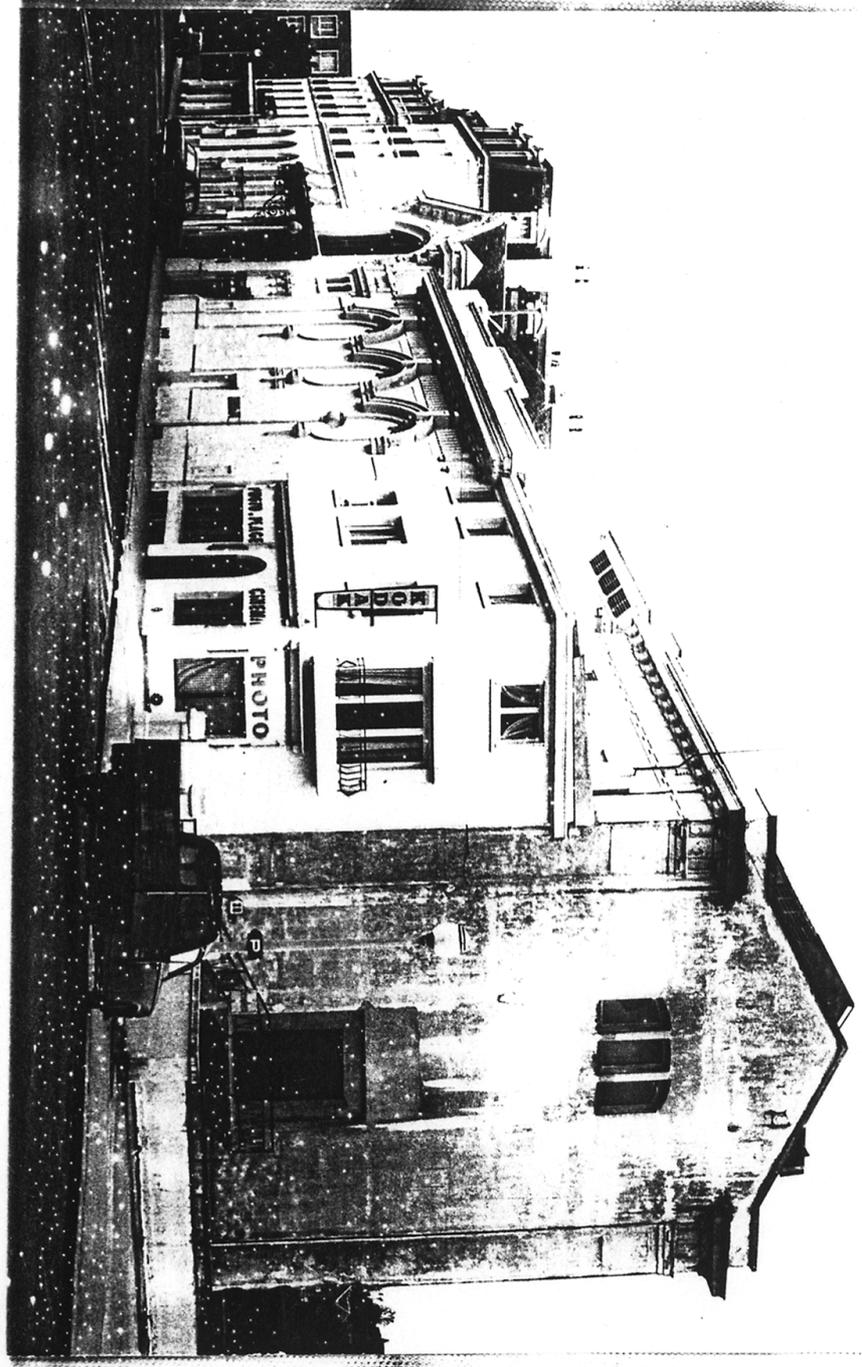
	Niveaux	désignation des locaux	surfaces
PALAIS DES JEUX	0,70	I grande salle	90,00m <sup>2</sup>
	2,80	I " "	102,00m <sup>2</sup>
	3,70	I " "	220,00m <sup>2</sup>
	2,80	I groupe toilette	45,00m <sup>2</sup>
	3,70	I réserve matériel	85,00m <sup>2</sup>
BRASSERIE/SNACK	1,90 2,80	I Restaurant-Bar	420,00m <sup>2</sup>
	2,80	I vestiaire-téléphone	14,00m <sup>2</sup>
	2,80	I Bloc toilette	9,20
	3,25	I Bloc toilette	24,50m <sup>2</sup>
	2,80	I ensemble cuisine-bar	106,50
	-	I volume réserves légumes fruits vins	49,00m <sup>2</sup>
	2,80	I bloc vestiaire) I bloc toilette ) personnel	42,00m <sup>2</sup>
NIGHT CLUB	3,70	I grande salle avec Bar	90,00m <sup>2</sup>
	-	I volume vestibule	14,50m <sup>2</sup>
	-	I bloc toilette	14,50m <sup>2</sup>
LOGES	5,95	4 loges pour artistes	32,00m <sup>2</sup>
	-	I volume rangement	7,00m <sup>2</sup>
	-	I bloc toilette	12,60m <sup>2</sup>
ENSEMBLE PRINCIPAL DU CASINO COMPRENANT	7,00	a) I entrée avec Caisses vestiaires	108,50m <sup>2</sup>
		b) I grand hall	245,00m <sup>2</sup>
		c) I galerie Dancing avec bar et cloisonnement possible	448,00m <sup>2</sup>
		d) I salle de boules	148,00m <sup>2</sup>
		e) I salle des fêtes et annexes et estrade	361,00m <sup>2</sup>
		Office distribution de la salle des fêtes	97,00m <sup>2</sup>
	3,25	I bloc toilette ladies	24,00m <sup>2</sup>
		I bloc toilette gentlemen	70,00m <sup>2</sup>

Niveaux	désignation des locaux	surfaces
8,20	I bloc toilette commun	18,00
12,15	f) I club avec bar et office	72,50
	g) I salle de baccara 3 à 4 balles	130,00
	h) I salle de roulette (3 à 4 tables	177,00
	I vestibule et volume secrétariat	34,00
	I bloc vestiaire toilette hommes et femmes	40,00
	I réserve de matériel roulette et baccara	18,50
12,15	I volume réserves	73,00
2,80	I dégagement toilette	42,00
6*/ MAGASINS	nombre 2	37,00
7*/ ANNEKES à l'ENSEMBLE de l'ETABLISSEMENT		
0,70	réception cuisine et rayonnages	76,00
0,50	stockage mazout	32,40
2,80	chaufferie	22,00
2,95	sas et ateliers	9,50
5,95	I entrée et dégagement	30,00
2,80	circulation et distribution	89,00
11,50	administration comprenant 3 bureaux et dégagement	57,50

---

3.843/70

HIGH LIFE CASINO.  
4 H 103. East av 1966 (A.C)



75 ST (A.C. DINARD)

DÉPARTEMENT

CASINO de DINARD

MODELE N° 7.

Ille-et-Vilaine

Instruction du 18 mai 1909.

STATION

de Dinard

SAISON 192

# NOTICE INDIVIDUELLE

établie le 192

NOM : RUHL

PRÉNOMS : Roger

SURNOMS : Henry

Emploi au casino : Membre du Comité de Direction

Adresse de la résidence habituelle : 23, rue Laugier, Paris

Profession habituelle : Administrateur de Sociétés

Né le 23 Février 1903

A Paris (Département de la Seine)

Fils de RUHL Henry

Et de Jeanne Hulot

Célibataire, marié ou veuf :

## SIGNALEMENT :

Taille	1.84	front	grand	menton	carré
cheveux	châtaîns	yeux	noirs	visage	ovale
sourcils	noirs	nez	moyen	teint	mat
barbe	sans	bouche	moyenne		

Signes particuliers : porte des lunettes.

## PROFESSIONS ET DOMICILES ANTÉRIEURS :

(Indiquer exactement les adresses ainsi que les dates de la résidence dans chaque localité).

Etudiant jusqu'en Mai 1923 ; départ pour le régiment, libéré en Novembre 1924.

Depuis 1924 à ce jour Administrateur des Casinos de Dinard, Membre du Comité de Direction.

Été 1927 Directeur du Comité de Direction de la Société Fermière du Casino et du Grand Hôtel de Cabourg.

1137 (ACDINARD)

DÉPARTEMENT  
d'Ille-et-Vilaine

CASINO de DINARD

MODELE N° 7.

Instruction du 18 mai 1909.

STATION  
de Dinard

SAISON 192

# NOTICE INDIVIDUELLE

établie le 192

NOM : BOQUIN

PRÉNOMS : André

SURNOMS : Charles, François

Emploi au casino : Administrateur, Membre du Comité de Direction

Adresse de la résidence habituelle : 14, rue des Fermiers Paris 17<sup>me</sup>

Profession habituelle : Administrateur de Sociétés

Né le 23 Avril 1879

A Châlons/S/Saône (Département de Saône-et-Loire)

Fils de François Xavier

Et de Philippe Marie Fratiaux

Célibataire, marié ou veuf : Marié, deux enfants

## SIGNALEMENT :

Taille 1.66 front haut menton rond

cheveux grisonnants yeux noirs visage ovale

sourcils noirs nez fort teint coloré

barbe bouche moyenne

Signes particuliers :

## PROFESSIONS ET DOMICILES ANTERIEURS :

(Indiquer exactement les adresses ainsi que les dates de la résidence dans chaque localité).

Eté 1907 à 1914 Directeur du Casino d'Enghien les Bains  
Aou<sup>t</sup> 1914, Engagé volontaire au 8<sup>me</sup> Escadron du Train (Section Automobile)  
et affecté à la 17<sup>me</sup> S.S.A. 66<sup>me</sup> Division III<sup>me</sup> Armée.  
Démobilisé le 26 Février 1919

Eté 1919, Directeur du Casino de Paris-Plage  
Hiver 1920 " " Municipal de Nice  
Eté 1920, " " d'Enghien  
Hiver 1920-21 " " Municipal de Nice  
Eté 1921, " " de Villers/S/Mer  
Eté 1922, " " d'Etretat

Hivers 1922-23, 1923-24, 1924-25, 1925-26, 1926-27 Directeur Adjoint du Casino Municipal de Nice.

Eté 1923-24-25-26-27 Administrateur du High Life Casino de Dinard.

CASINOS N° 46. - Paris, Imp. administrative Centrale (Anc. Maison Joussot), 8, rue de Furstenberg. (p. 161)

## DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : Série M . Police des Jeux. 4M205, 4M206, 4M207

A.D. Ille-et-Vilaine : Série Q. 2Q 228, 2Q590, 2Q591, 2Q622

A.D. Ille-et-Vilaine : Série O. Biens et Bâtiments communaux.

A.C. Dinard : 1J28

A.C. Dinard : 1J32

A.C. Dinard : 4M103

Documents figurés

**Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, plan du rez-de-chaussée**, dessin, par A. Leroyer, 29 août 1865 (A. D. 35, 11 O4-10).

**Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, élévation sur le jardin**, plan, dessin, par A. Leroyer, 29 août 1865 (A. D. 35, 11 O4-10).

**Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, façade côté de la mer**, dessin, par A. Leroyer, 1er septembre 1865 (A. D. 35, 11 O4-10).

Grève de l'écluse. Implantation du casino, relevé daté 1873 (A.D. Ille-et-Vilaine : Série 11 04 10).

**Extrait du plan de la grève de l'Écluse, commune de Dinard, indiquant l'alignement à donner au Sr Boxhorn**; dressé par le Conducteur des Ponts et Chaussées Bréan, le 21 mars 1883 (A.D. Ille-et-Vilaine: 2Q 582) photocopie.

Plan et coupe d'un balcon à construire pour le casino, le 10 septembre 1910, Pariset, architecte (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).

Le High-Life Casino. Relevé des lieux, plan du sous-sol, 1946, Edouard Guisnel, architecte (A.C. Dinard : 4M102).

Le High-Life casino. Relevé des lieux, plan du rez-de-chaussée, 7 juin 1960, [ ? ] (A.C. Dinard : 4M 103).

Plan du rez-de-chaussée, niveau 7.00, avant projet de transformation, P. Simon, 3 décembre 1965 (A.C. Dinard : 4M 103)

Élévation sur mer, état actuel projeté, P. Simon, 3 décembre 1965 (A.C. Dinard : 4M 103).

Élévation sur le boulevard du Président Wilson, P. Simon, 3 décembre 1965 (A.C. Dinard : 4M 103).

**DINARD - Vue de la Plage des Bains**, dessin lithographié de A. Maugendre, [vers 1866-1868] Saint-Malo. (A. Musée de Bretagne).

La grève de l'écluse, cliché Iyona Faber, [1868]. (A. Musée de Dinard).

DOCUMENTATION

Documents figurés (suite)

**La plage de Dinard, 19 août 1876**, photographie Ordinaire, Dinard (A.D. Ille-et-Vilaine: 2Fi Dinard 1).

**84. DINARD, la plage et le casino**, carte postale, N.D, photographe (A. P. : H. Fermin).

Dinard. La plage de l'écluse n°1, photographie Ordinaire, [après 1877]. (A.D. Ille-et-Vilaine: 4J93).

Dinard. La plage de l'écluse, n°2, photographie Ordinaire, [après 1877]. (A.D. Ille-et-Vilaine: 4J93).

**9. Dinard.- La Plage et l'Ancien Casino**, carte postale, LL, [vers 1904]. (A. P. : H. Fermin).

**264 - DINARD - Entrée du Casino**, carte postale, [avant 1906], (A. P. : H. Fermin).

**53 - DINARD - Le High - Life Casino**, carte postale, Artaud - Nozals, Nantes [1908] (A. P. : H. Fermin).

**DINARD - Le Boulevard de l'Écluse**, carte postale, HLM photographe, [avant 1911]. (A. P. : H. Fermin, Dinard).

**179 DINARD - Le Casino vu de la plage**, carte postale, LL photographe, [après 1911] (A. privées H. Fermin).

**10. DINARD. Le High-Life casino**, carte postale L.L., photographe [après 1911] (A. P. : Mme Herpe).

**148. DINARD.- Le Casino et le Boulevard de l'Écluse.**, carte postale, LL, [1914-1918]. (A. P. : H. Fermin).

**229. DINARD -Façade de High-Life Casino**, carte postale, E.L.D, [1912-1913]; (A P. : H. Fermin).

**238 - DINARD - Intérieur du Casino - La Salle de jeux**, carte postale, [s.d.], (A. P. : H. Fermin).

**237 - DINARD - Intérieur du Casino - La Salle de jeux**, carte postale, [s.d.], (A. P. : H. Fermin).

Casino, façade boulevard du président Wilson, état en 1966. (A.C. Dinard : 4M 103).

Bibliographie

BIRH, J.P. – **Regards sur la Côte d'Émeraude. Guides touristiques de 1883 à 1939.** Ed : J.P. BIHR, Saint-Jacut de la Mer, 1991.

FERMIN, Henri. - **Dinard, regard sur le passé.** - Les Courlis, 1984, [Dinard], pp. 107-108.

FERMIN, Henri. **Le comte Rochaid Dahdah promoteur de Dinard.** *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome C, 1997. p. 259.

GIVRÉ, FLAMENT ALBERT - **Dinard.** Paris : imp. Maquet, 1914, 16 p., 40 pl. (Prologue).

LAGNEAU L. **Dinard. Guide du Casino. Tous les renseignements à l'usage des baigneurs et des touristes.** Saint-Malo : Renault, 1878.

LAGNEAU L. - **Guide du Casino, promenades, excursions, ...** Rennes, Oberthur, [1879], 183 p., ill.

*La côte d'Émeraude*, 13, 14 janvier 19, 20 mai, 21, 22 juillet, 01, 02 septembre, 03, 04 novembre 1906  
26, 27 janvier, 30, 31 mars, 26, 27 mai, 01, 02, 29, 30 juin, 04, 05 juillet 1907.

*Union Malouine et Dinanaise*, 12 août 1866, 19 août 1866, 6 juin 1901, 11 juillet 1901, 1 août 1901.

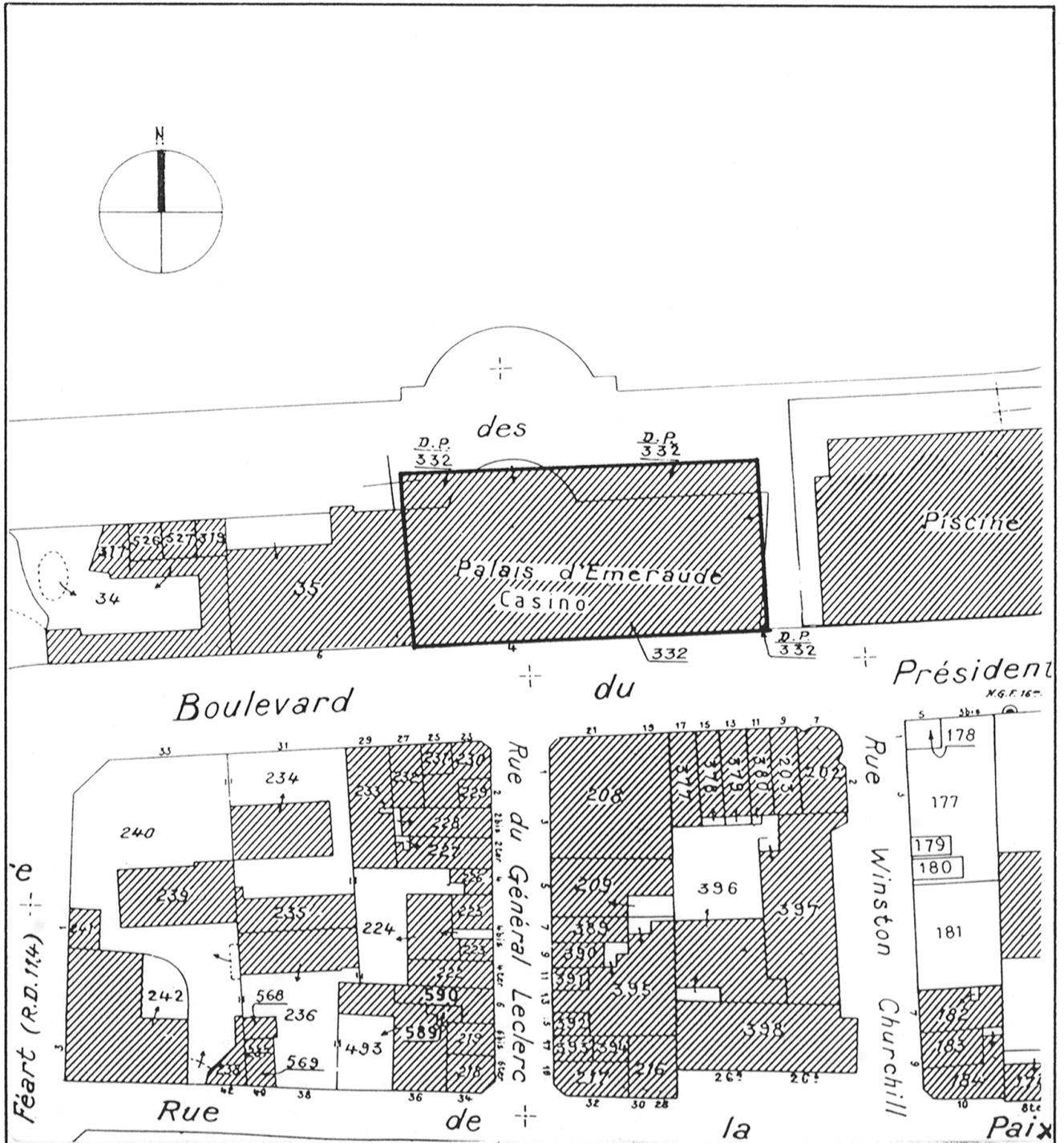
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I	Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section H, n°332, 1/1000°.	
Doc. 1	Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, élévation sur le jardin, plan, dessin, par A. Leroyer, 29 août 1865 (A. D. 35, 11 O4-10).	96 35 0570 X
Doc. 2	Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, façade côté de la mer, dessin, par A. Leroyer, 1er septembre 1865 (A. D. 35, 11 O4-10).	96 35 0572 X
Doc. 3	Grève de l'écluse. Implantation du casino, relevé daté 1873 (A.D.Ille-et-Vilaine : Série 11 04 10).	Photocopie réduite
Doc. 4	Extrait du plan de la grève de l'Écluse, commune de Dinard, indiquant l'alignement à donner au Sr Boxhorn; dressé par le Conducteur des Ponts et Chaussées Bréan, le 21 mars 1883 (A.D.Ille-et-Vilaine:2Q 582)	photocopie réduite
Doc. 5	Plan et coupe d'un balcon à construire pour le casino, le 10 septembre 1910, Pariset, architecte (A.D.Ille-et-Vilaine : 2Q 591).	photocopie réduite
Doc. 6	Le High-Life Casino. Relevé des lieux, plan du sous-sol, 1946, Edouard Guisnel, architecte (A.C.Dinard : 4M102).	98 35 1060 X
Doc. 7	Le High-Life casino. Relevé des lieux, plan du rez-de-chaussée, 7 juin 1960, [ ?]. (A.C.Dinard : 4M 103).	photocopie réduite
Doc. 8	Plan du rez-de-chaussée, niveau 7.00, avant projet de transformation, P.Simon, 3 décembre 1965.(A.C.Dinard : 4M 103)	photocopie réduite
Doc. 9	Élévation sur le boulevard du Président Wilson, P.Simon, 3 décembre 1965. (A.C.Dinard : 4M 103).	photocopie réduite
Doc. 10	Élévation sur mer, état actuel projeté, P.Simon, 3 décembre 1965.(A.C.Dinard : 4M 103).	photocopie réduite
Doc. 11	DINARD - Vue de la Plage des Bains, dessin lithographié de A. Maugendre [entre 1866 et 1868] Saint-Malo. (A. Musée de Bretagne B3 78-85-N-3).	photocopie
Doc. 12	La grève de l'écluse, cliché Lyona Faber, [1868]. (A. Musée de Dinard).	95 35 0822 X
Doc. 13	La plage de Dinard, 19 août 1876, photographie Ordinaire, Dinard (A.D. Ille-et-Vilaine: 2Fi Dinard 1).	96 35 0323 X
Doc. 14	Dinard. La plage de l'écluse, photographie Ordinaire, [après 1877]. (A.D. Ille-et-Vilaine: 4J93).	96 35 0337 X
Doc. 15	DINARD – La Plage de l'Écluse n°2, photographie Ordinaire, [après 1877]. (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93).	96 35 0338 X
Doc. 16	264. – DINARD – Entrée du Casino, carte postale, [s.d], collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0883 X
Doc. 17	84. -La Plage et le Casino, carte postale, ND photographe, [1898].	95 35 0895 X

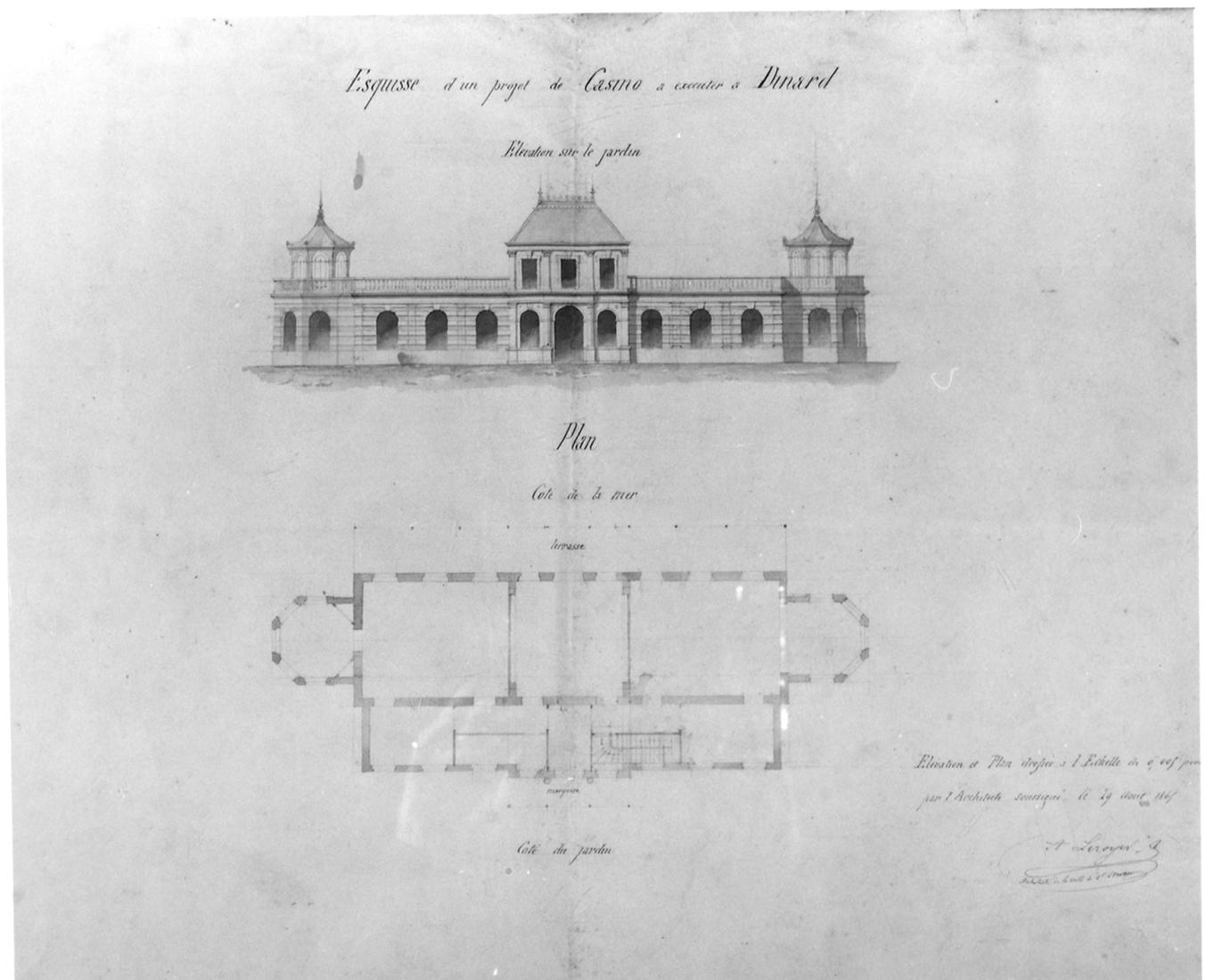
## TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

Doc. 18	9. DINARD. La Plage et l'Ancien Casino. – carte postale, LL. Photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0890 X
Doc. 19	53 – Dinard – Le High-Life Casino, carte postale Artaud-Nozais, Nantes [1908], collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0894 X
Doc. 20	DINARD – Le Boulevard de l'Écluse, carte postale HLM photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0893 X
Doc. 21	179 – DINARD. La Casino vue de la plage, carte postale, LL photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0891 X
Doc. 22	DINARD - Façade de High-Life Casino, carte postale LL (A. P.)	96 35 1158 X
Doc. 23	148 – DINARD. – Le Casino et le Boulevard de l'Écluse. – LL. [1914-1918], (A. P. : H. Fermin).	95 35 0869 X
Doc. 24	229 DINARD – Façade de High Life Casino, carte postale ELD, photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0888 X
Doc. 25	238 – DINARD Intérieur du Casino. La Salle de Jeux, carte postale, collection H. Fermin Musée de Dinard.	95 35 0886 X
Doc. 26	237 – DINARD – Intérieur du Casino – La Salle de Jeux, carte postale, collection H. Fermin.	95 35 0887 X
Fig. 1	Vue de situation prise du sud-est	97 35 1974 X
Fig. 2	Partie centrale des façades donnant boulevard du Président Wilson	93 35 1022 X
Fig. 3	Façade sur rue du Président Wilson, détail	93 35 1023 X
Fig. 4	Vue d'ensemble sur la plage	93 35 1028 X
Fig. 5	Façade sur mer	93 35 0788 X
Fig. 6	Vue d'ensemble des toitures	94 35 0198 X

Pl. I : Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982 , section H, n°332, 1/1000e.



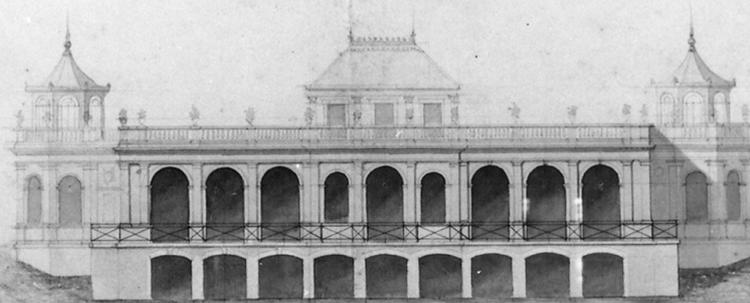
- Doc. 1 Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, élévation sur le jardin, plan, dessin, par A. Leroyer, 29 août 1865 (A. D. 35, 11 O4-10). Repro. Inv. G. Artur 96 35 0570 X



- Doc. 2 Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard, façade côté de la mer, dessin, par A. Leroyer, 1er septembre 1865 (A. D. 35, 11 O4-10). Repro. Inv. G. Artur 96 35 0572 X

*Esquisse d'un projet de Casino à exécuter à Dinard*

*Façade côté de la Mer*



*Dessin à l'échelle de 1/200 pour être  
par l'Architecte soussigné le 1er septembre 1865*

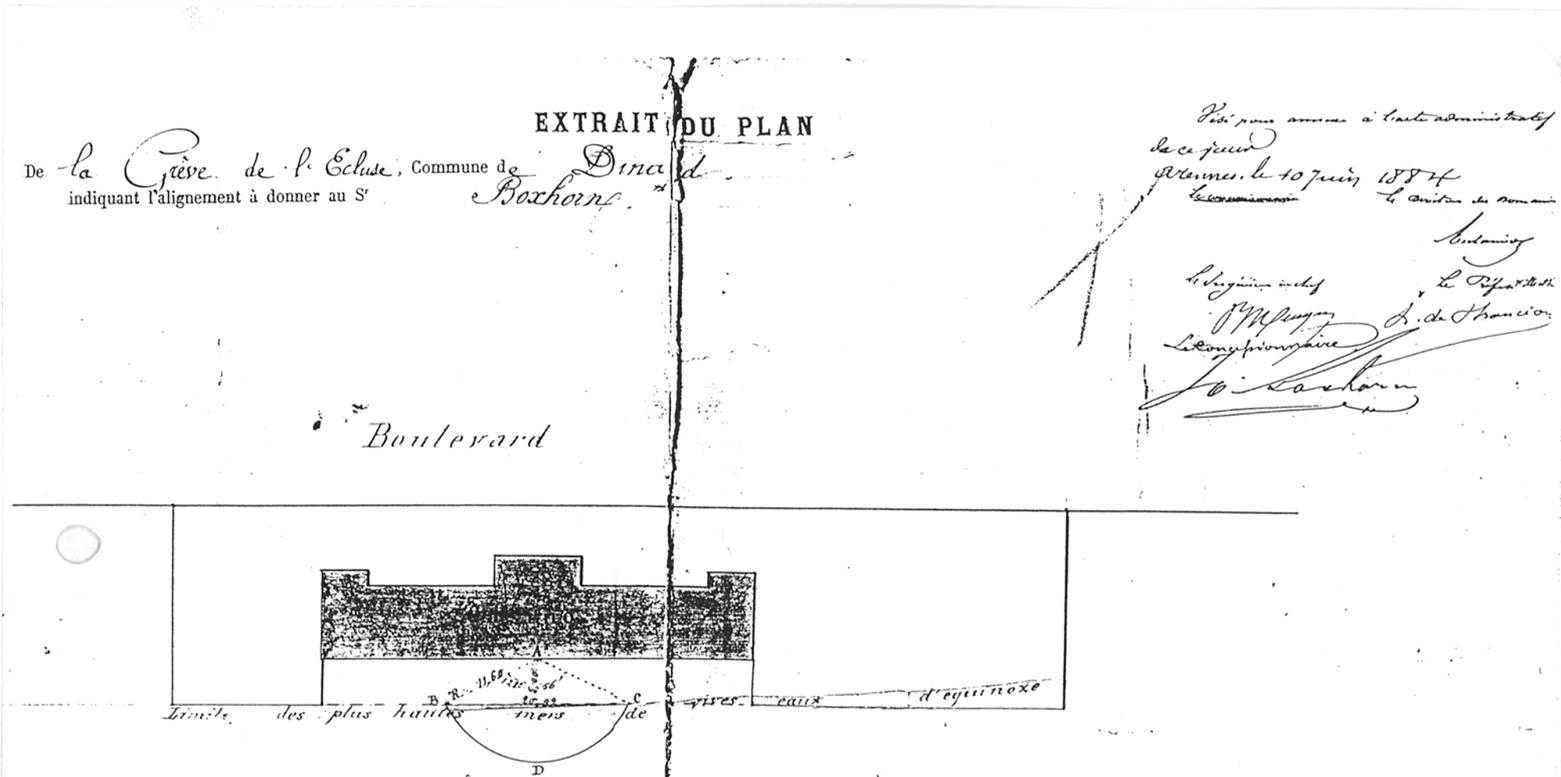
*A. Leroyer*

Doc. 3 Grève de l'écluse. Implantation du casino, relevé daté 1873 (A.D. Ille-et-Vilaine :  
Série 11 04 10).

Photocopie réduite



Doc. 4 Extrait du plan de la grève de l'Écluse, commune de Dinard, indiquant l'alignement à donner au Sr Boxhorn; dressé par le Conducteur des Ponts et Chaussées Bréan, le 21 mars 1883 (A.D. Ille-et-Vilaine: 2Q 582) photocopie réduite



DÉSIGNATION DES FIGURES.	DIMENSIONS		SURFACES	
	Longueur.	Largeur moyenne.	partielles.	totales.
Voies A B C D. Exempt à déduire Nulle pour la surface au décompte.	$71,66 - 12,12 = 59,54$ $\frac{20,92}{2}$	5,00	158,18 52,30 49,88	49,88

Nota : La ligne rouge indique l'alignement à suivre.  
La teinte { jaune } indique le terrain à { réunir à } la voie publique.  
          { rouge } indique le terrain à { retrancher de }  
Echelle est de 0<sup>m</sup> 002 pour mètre.

Dressé par le Conducteur des Ponts et Chaussées soussigné.  
A Saint-Malo le 21 Mars 1883

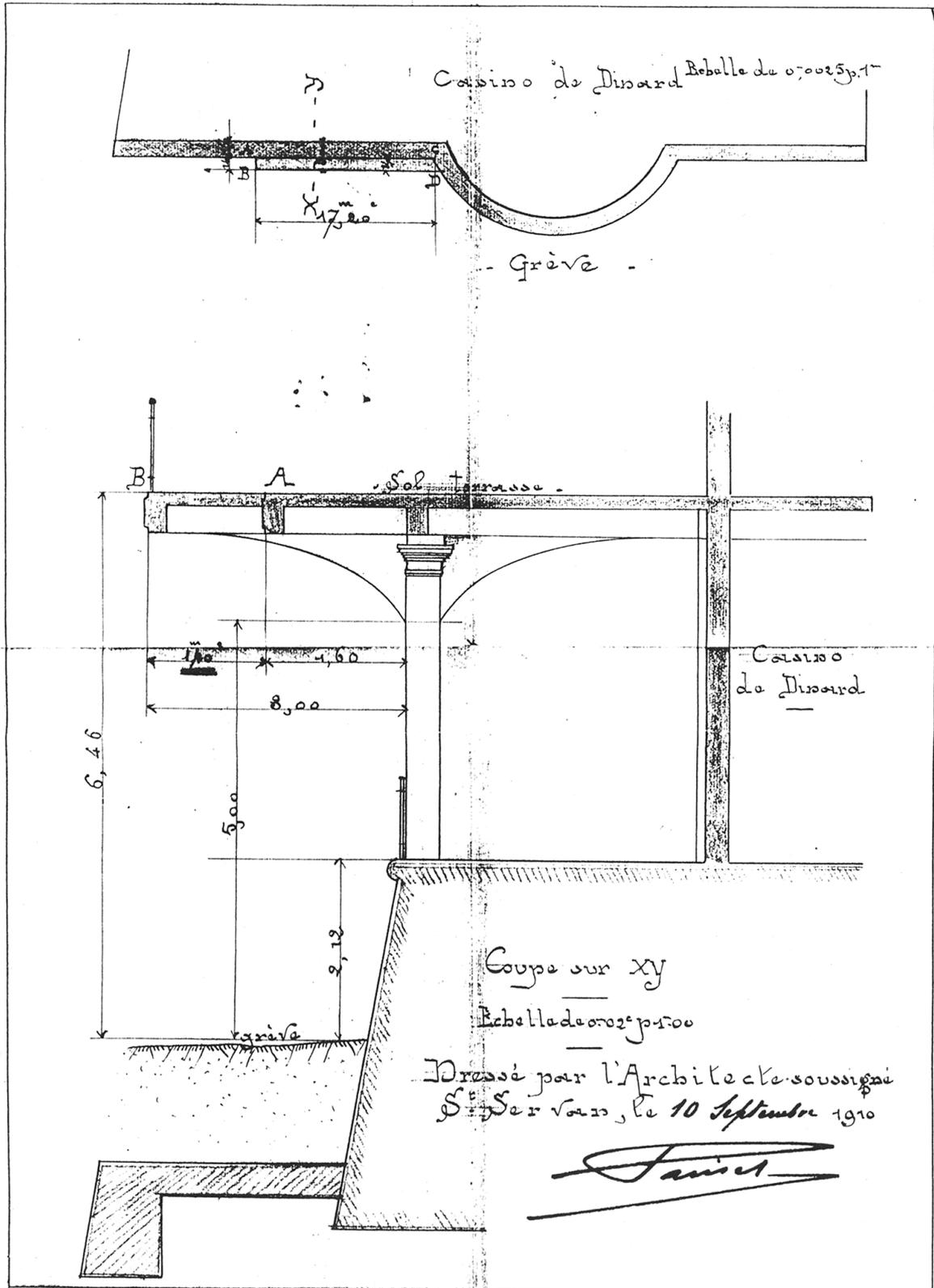
*Bréan*  
Vu à la Section des Finances  
le 30 juillet 1884  
Le Rapporteur  
*Louveau*

Certifié conforme par l'Ingénieur ordinaire soussigné.  
A Saint-Malo, le 21 Mars 1883

*H. Gollé*  
Vu et approuvé par l'Ingénieur en chef soussigné.  
A Saint-Malo, le 6 Août 1883  
*J. M. Puy*  
Vu en Conseil d'Etat  
le 31 juillet 1884  
Le Maître des Requêtes  
*D. P. Puy*

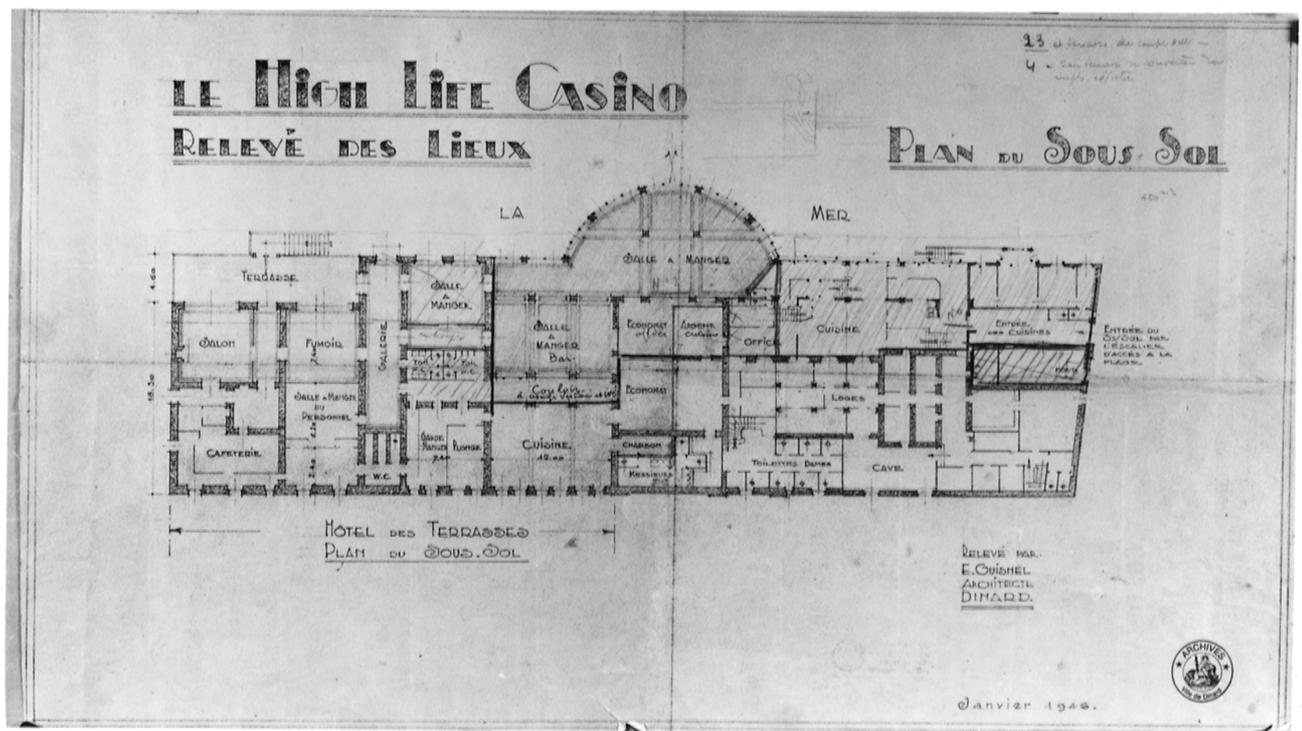
Doc. 5 Plan et coupe d'un balcon à construire pour le casino, le 10 septembre 1910,  
Pariset, architecte (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).

photocopie réduite



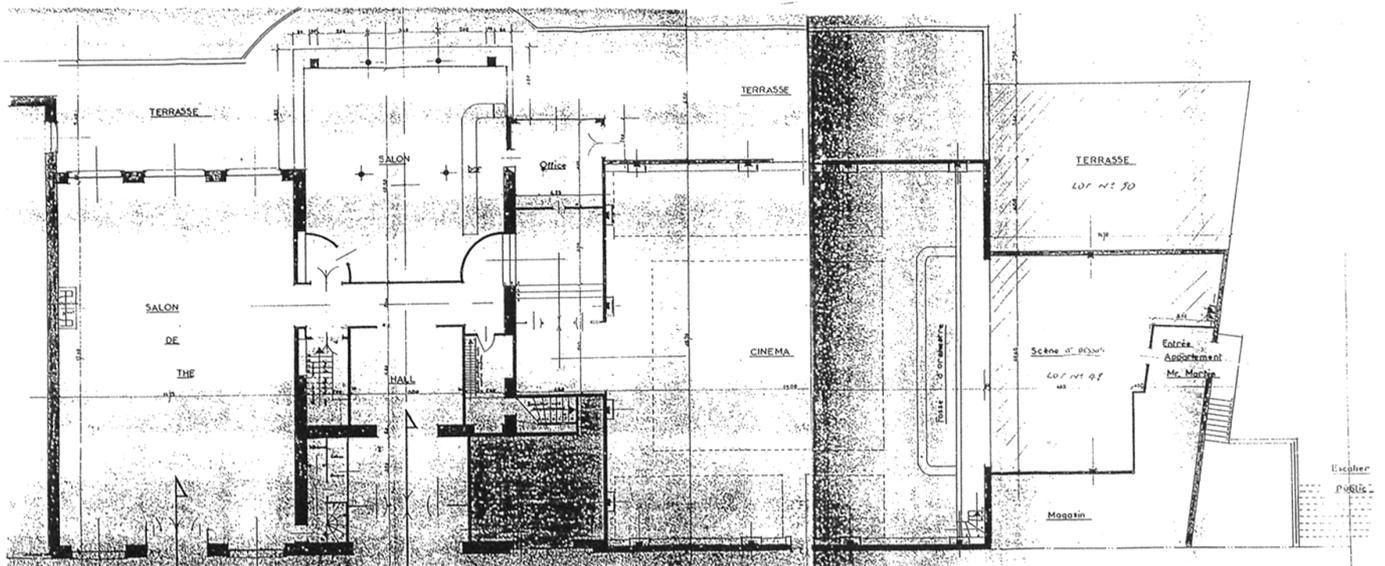
Doc. 6 Le High-Life Casino. Relevé des lieux, plan du sous-sol, 1946,  
Edouard Guisnel, architecte (A.C.Dinard : 4M102).

Repro. Inv. G. Artur  
98 35 1060 X



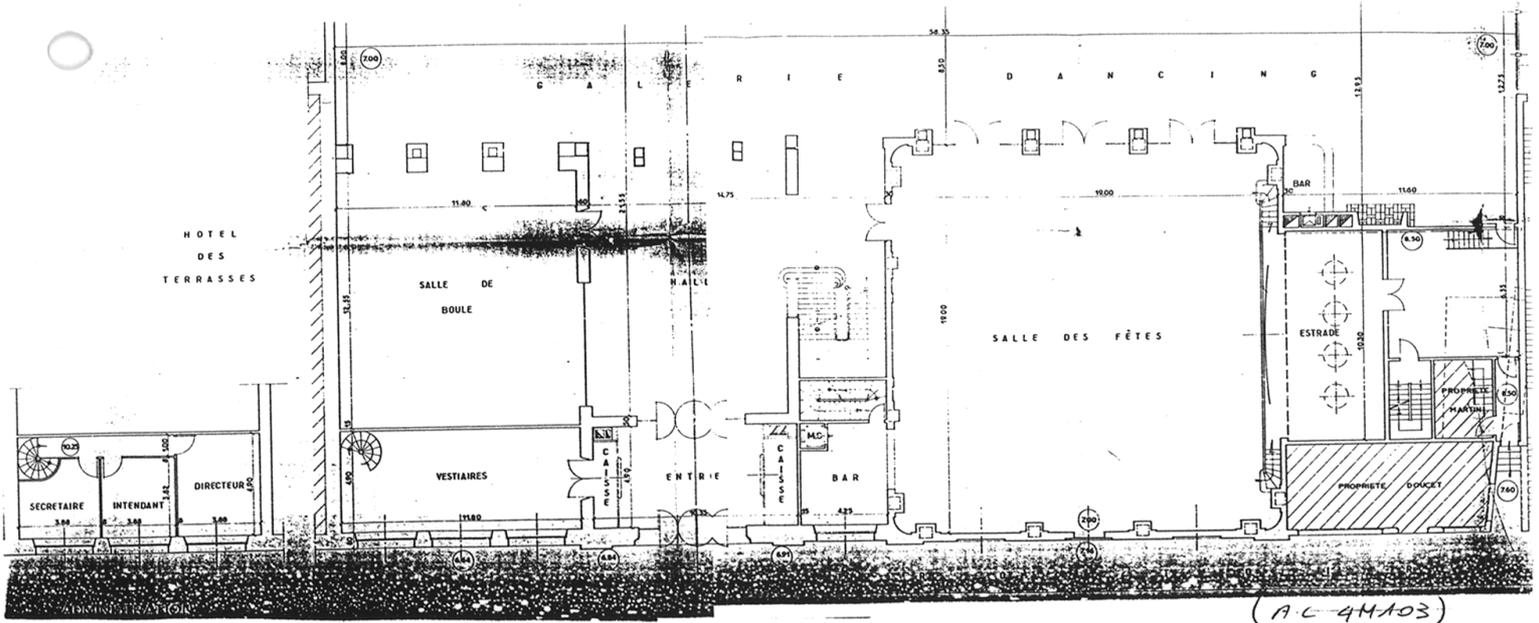
Doc. 7 Le High-Life casino. Relevé des lieux, plan du rez-de-chaussée, 7 juin 1960, [ ?].  
(A.C.Dinard : 4M 103).

photocopie réduite



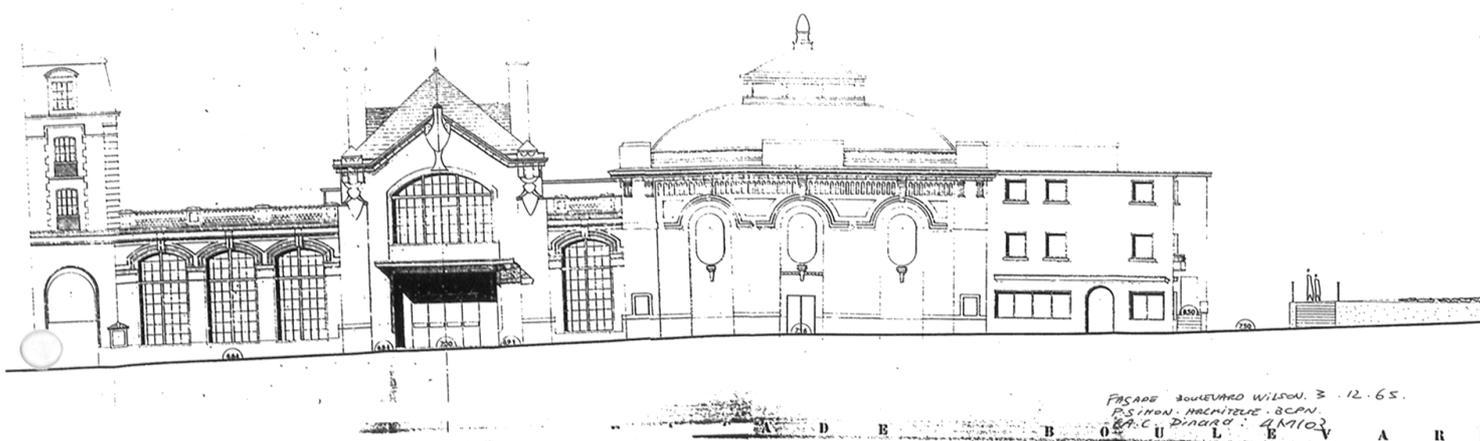
Doc. 8 Plan du rez-de-chaussée, niveau 7.00, avant projet de transformation,  
P.Simon, 3 décembre 1965.(A.C.Dinard : 4M 103)

photocopie réduite



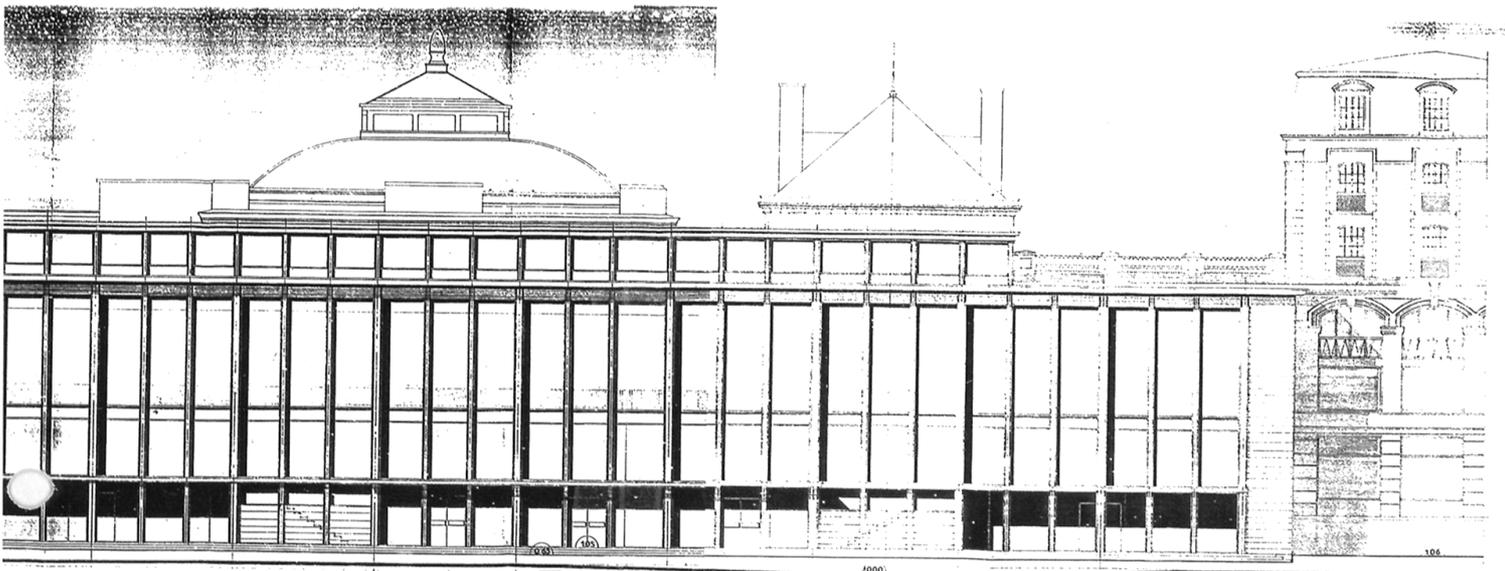
Doc. 9 Élévation sur le boulevard du Président Wilson, P.Simon, 3 décembre 1965.  
(A.C.Dinard : 4M 103).

photocopie réduite



Doc. 10 Élévation sur mer, état actuel projeté, P.Simon, 3 décembre 1965. (A.C.Dinard :  
4M 103).

photocopie réduite



Façade sur mer  
P. Simon, architecte de chef.  
3-12-65.  
(A.C. Dinard : 4M 103)

Doc. 11 DINARD - Vue de la Plage des Bains, dessin lithographié de A. Maugendre  
[vers 1866-1868] Saint-Malo. (A. Musée de Bretagne B3-78-85-N-3).

photocopie



Vue de la Plage des Bains.

Benderitter, Imprimeur-Editeur, à S<sup>t</sup> Malo.

Dess. et Lith. par A. Maugendre.

Doc. 12 La grève de l'écluse, cliché lyona Faber, [1868]. (A. Musée de Dinard).

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0822 X



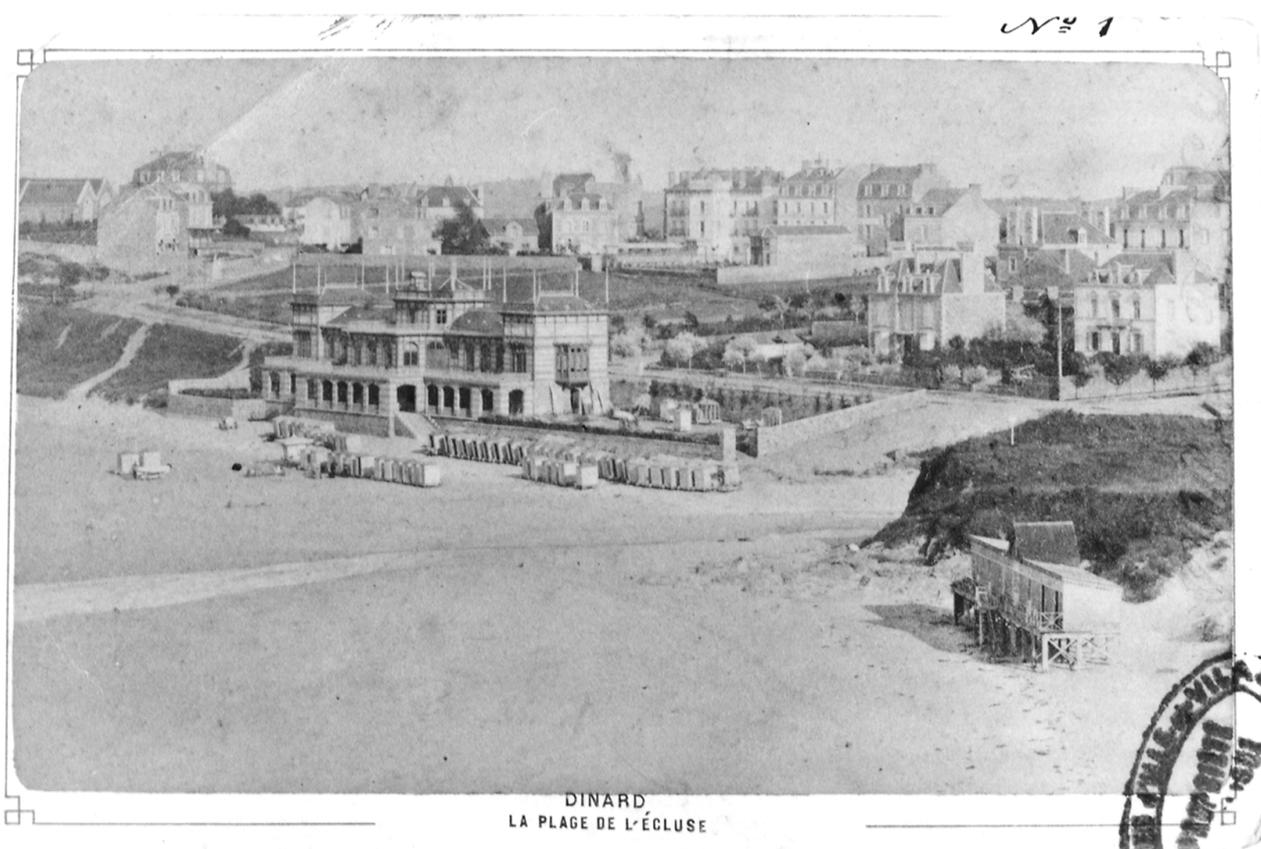
---

Doc. 13    La plage de Dinard, 19 août 1876, photographie Ordinaire, Dinard    Repro. Inv. G. Artur  
(A.D. Ille-et-Vilaine: 2Fi Dinard 1).    96 35 0323 X



Doc. 14 Dinard. La plage de l'écluse, photographie Ordinaire, [après 1877].  
(A.D. Ille-et-Vilaine: 4J93).

Repro. Inv. G. Artur  
96 35 0337 X



Doc. 15 DINARD – La Plage de l'Écluse n°2, photographique Ordinaire, [après 1877]. (A.D. Ille-et-Vilaine : 4J 93). Repro. Inv. G. Artur  
96 35 0338 X

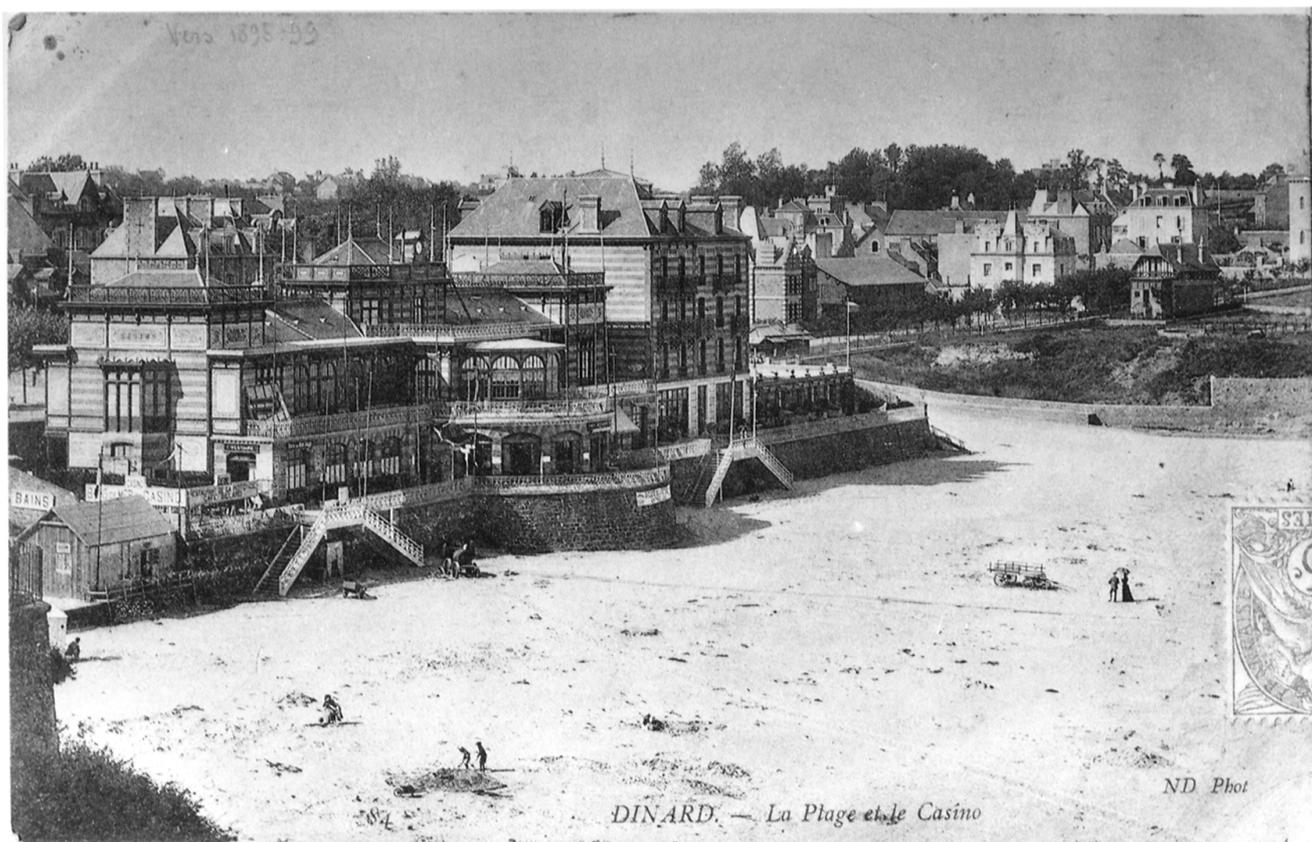


Doc. 16 264. – DINARD – Entrée du Casino, carte postale, [s.d], collection H. Fermin Musée de Dinard. Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0883 X

264. - DINARD. - Entrée du Casino



Doc. 17 84. -La Plage et le Casino, carte postale, ND photograph, [1898].

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0895 X

Doc. 18 9. DINARD. La Plage et l'Ancien Casino. – carte postale, LL.  
Photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0890 X



9 DINARD. — La Plage et l'Ancien Casino. — LL.

Doc. 19 53 - Dinard - Le High-Life Casino, carte postale Artaud-Nozais,  
Nantes [1908], collection H. Fermin Musée de Dinard.

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0894 X



53 - Dinard - Le High-Life Casino

Artaud-Nozais, Nantes

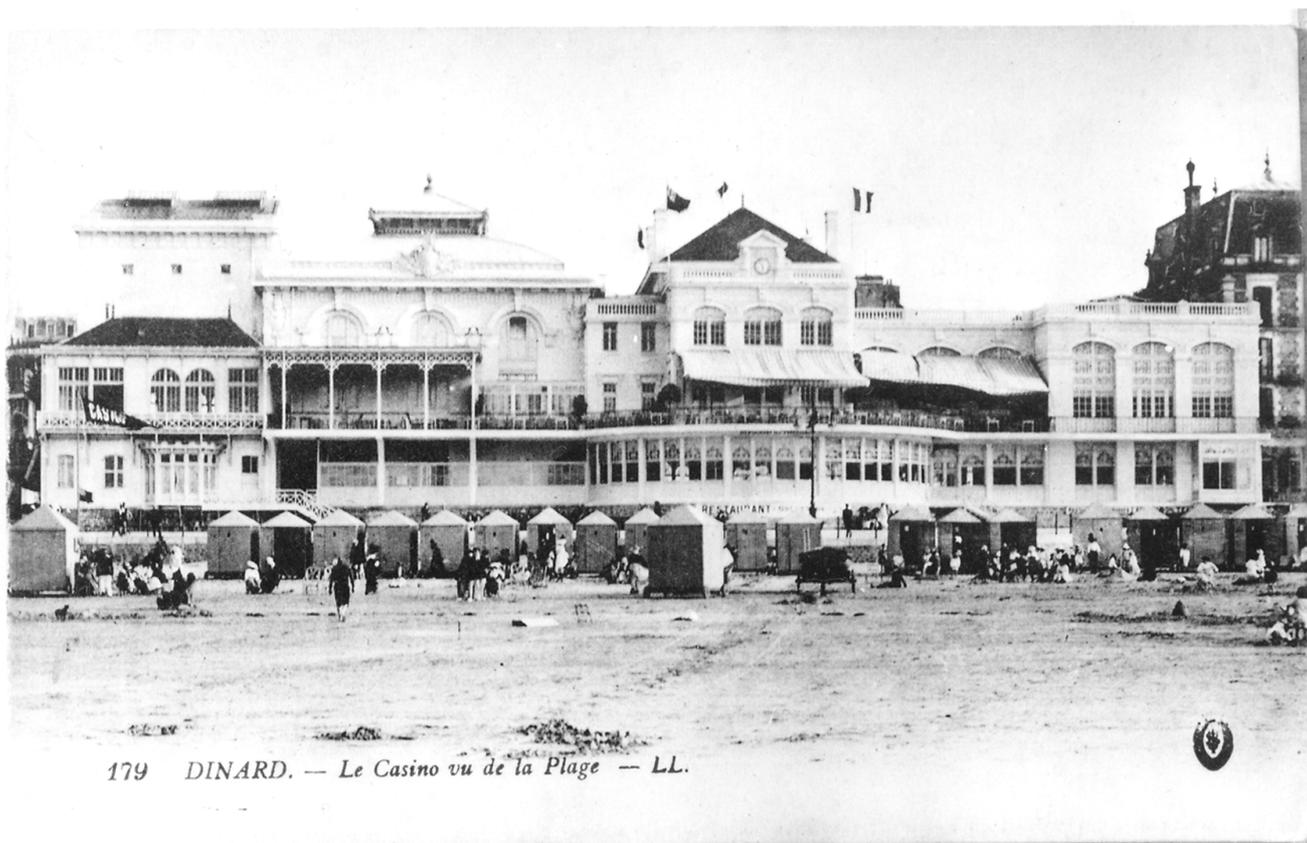
Doc. 20 DINARD – Le Boulevard de l'Ecluse, carte postale HLM  
photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0893 X



Doc. 21 179 – DINARD. La Casino vue de la plage, carte postale, LL  
photographe, collection H. Fermin Musée de Dinard.

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0891 X



179 DINARD. — Le Casino vu de la Plage — LL.

---

Doc. 22 DINARD – Façade de High-Life Casino, carte postale LL (A. P.).

Repro. Inv. G. Artur  
96 35 1158 X



Doc. 23 148 – DINARD. – Le Casino et le Boulevard de l'Écluse. – LL.  
[1914-1918], (A. P. : H. Fermin).

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0869 X



148 – DINARD. – Le Casino et le Boulevard de l'Écluse. – LL. Hôpital Complémentaire N° 52 (guerre 1914)

Doc. 24 229 DINARD – Façade de High Life Casino, carte postale ELD,  
photographie, collection H. Fermin Musée de Dinard.

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0888 X



Doc. 25 238 – DINARD Intérieur du Casino. La Salle de Jeux, carte postale. Repro. Inv. G. Artur  
collection H. Fermin Musée de Dinard. 95 35 0886 X



Doc. 26 237 – DINARD – Intérieur du Casino – La Salle de Jeux, carte postale, collection H. Fermin.

Repro. Inv. G. Artur  
95 35 0887 X



237 - DINARD - Intérieur du Casino - La Salle de Jeu

Fig. 1 Vue de situation prise du sud-est.

Phot. Inv. G. Artur  
97 35 1974 X

Fig. 2      Partie centrale des façades donnant boulevard du Président Wilson.      Phot. Inv. G. Artur  
93 35 1022 X



Fig. 3 Façade sur rue du Président Wilson, détail.

Phot. Inv. G. Artur  
93 35 1023 X

Fig. 4 Vue d'ensemble sur la plage.

Phot. Inv. G. Artur  
93 35 1028 X

Fig. 5 Façade sur mer.

Phot. Inv. G. Artur  
93 35 0788 X

Fig. 6 Vue d'ensemble des toitures.

Phot. Inv. G. Artur  
94 35 0198 X